

REDACATION ET  
ADMINISTRATION

88, Avenue de Pérolles

TELEPHONES

Rédactions : 13.09

Abonnements : 3.79

Compte post. 11a 54

# LA LIBERTÉ

ANNONCES  
PUBLICITAS S. A.

Fribourg

Rue de Romont, 9

Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES

Le millimètre sur une colonne

Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.

Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

Journal politique, religieux, social

## NOUVELLES DU JOUR

**A Paris, à la Chambre et dans la rue.**

**Sir John Simon et sa politique indécise.**

**Reprise des relations russo-hongroises.**

**Dissensions dans les partis espagnols.**

A cause d'un aventurier abject, de quelques politiciens corrompus et d'un gouvernement qui met l'intérêt d'une coterie au-dessus de l'intérêt et de l'honneur national, Paris a vu hier soir des scènes sanglantes, tandis que, au Parlement, se déroulait une odieuse comédie, qui aboutissait à un vote d'étouffement des voix de l'opposition.

Après lecture de la déclaration ministérielle, mélange de promesses d'épuration dont la sincérité ne se jugera que plus tard et d'appels à la défense du régime, M. Daladier a fait la cynique proposition d'accorder la parole à quatre orateurs de l'opposition seulement.

Puis, devant l'indignation que provoquait cette mesure d'étranglement effrontée, M. Daladier, enchérisant d'audace, a proposé le renvoi de toutes les interpellations.

La majorité cartelliste l'a suivi, compacte, dans ces votes antiparlementaires et, après un premier vote de confiance rendu par 302 voix contre 204, elle a prononcé le renvoi des interpellations par 360 voix contre 220.

Pendant ce temps, l'indignation populaire, soulevée surtout par l'inique décret de destitution du préfet de police Chiappe, grondait dans les rues de Paris.

La force publique a naturellement maté la foule et le gouvernement annonce qu'il va intenter un grand procès aux promoteurs des manifestations pour complot contre la sûreté de l'Etat.

Mais il aura beau user de la force, il est impossible que la conscience publique ne finisse pas par avoir le dernier mot.

Sir John Simon, ministre britannique des affaires étrangères, a prononcé hier, mardi, aux Communes, un grand discours sur le désarmement.

Le ministre britannique a rappelé que, au moment où le gouvernement a adressé son aide-mémoire aux puissances étrangères, les conversations diplomatiques traînaient en longueur et que, en outre, pour essentiel que soit un accord franco-allemand, il ne fallait pas laisser les deux pays poursuivre seuls la discussion. De là la nécessité pour la Grande-Bretagne d'intervenir.

En ce qui concerne l'égalité des droits, le ministre est d'avis que la reconnaissance du droit allemand à l'égalité doit se traduire dans les faits et qu'on ne peut éviter d'envisager dans une certaine mesure le réarmement allemand.

En ce qui a trait à la sécurité, il déclare ne pas vouloir sous-estimer cette nécessité capitale pour la France. Mais il se borne à affirmer la fidélité de la Grande-Bretagne aux obligations qu'elle a souscrites et à s'associer comme les autres signataires de la convention aux consultations prévues en cas de manquement aux traités.

Sir John Simon a souligné, enfin, que le document britannique satisfait également aux exigences du désarmement puisqu'il choisit la méthode qui permet de réaliser l'égalité par voie de réduction au moins partielle.

Le ministre de Hongrie à Rome, M. Jungerth, et l'ambassadeur soviétique Potemkin ont signé hier, mardi, un accord sur la reprise des relations diplomatiques russo-hongroises.

Rappelons que la monarchie austro-hongroise avait reconnu le gouvernement russe par le traité de Brest-Litovsk, mais la Hongrie n'entretenait pas avec elle de relations diplomatiques. Des négociations engagées à ce propos à Berlin, en 1927, n'ont donné aucun

résultat. Cette situation, motivée par des raisons de politique intérieure, ne l'était par aucun fait de politique étrangère. Il n'existe, dit un communiqué officiel hongrois, aucune divergence de politique étrangère entre les deux Etats.

L'idée du rétablissement des relations entre les deux pays a été soulevée à nouveau à la commission des affaires étrangères des deux Chambres hongroise l'automne dernier. Les négociations engagées ont abouti. Un succès de plus, hélas ! pour l'affreux régime communiste.

Des députés espagnols ont déposé sur le bureau des Cortès une motion demandant qu'on procédât avant le 1<sup>er</sup> mai prochain au renouvellement total des députations provinciales et des conseils municipaux.

M. Lerroix a pris fortement position contre cette motion. « L'heure n'est pas aux luttes, a-t-il dit très justement, mais à la concorde. Il faut rendre la République nationale, de sorte qu'elle puisse comprendre toutes les classes sociales de l'Espagne. »

Mais l'exemple de la Catalogne se fait sentir, surtout dans les régions qui aspirent à l'autonomie. Les partis de gauche espèrent que la victoire de leurs amis catalans se renouvellera dans les autres provinces. Cependant, l'exemple de la Catalogne ne vaut pas, comme nous l'avons fait remarquer, pour toute l'Espagne.

Du reste, il est certain que les gauches catalanes n'ont pu avoir le succès qu'elles ont obtenu aux élections communales de la Généralité que parce qu'elles ont eu recours à des procédés d'intimidation envers les électeurs, et parce que, en bien des cas, les bulletins de vote furent truqués. Cela, d'ailleurs, n'empêcha pas les droites d'enregistrer un plus grand nombre de suffrages en leur faveur qu'en novembre et décembre derniers.

Toutefois, il paraît bien qu'une consultation générale présenterait actuellement un certain danger pour les partis de droite. Ceux-ci, en effet, sont aujourd'hui quelque peu divisés. Non seulement les traditionalistes, par exemple, se querellent, au sujet du régime, avec le parti agrarien, avec lequel ils ont formé, en novembre-décembre, le bloc des droites, mais ce parti agrarien lui-même marque quelques dissensions. C'est ainsi que le comte de Romanones, qui fut le seul député monarchiste des Cortès constituantes, vient de se séparer du parti en question à la suite de la décision de ce dernier de se rallier à la République.

D'autres députés de ce même groupe se disposeraient à suivre cet exemple. MM. Caldéron, Gonzalvez et Martinez ont ainsi affirmé, dans une note à la presse, qu'ils jugent inopportun de se rallier au régime actuel tant que les gouvernements républicains n'auront pas donné des garanties à l'opinion modérée du pays.

Cependant, le danger de ces dissensions est un peu atténué du fait que les socialistes, eux aussi, se querellent. Deux tendances s'affrontent violemment : celle du président du parti, M. Largo Caballero, ancien ministre du travail, partisan de l'action directe pour la conquête immédiate du pouvoir, par la constitution d'un front unique prolétarien avec les anarchistes et les communistes, et celle de M. Besteiro, ancien président des Cortès, partisan de la temporisation et d'un programme d'aspirations socialistes par des moyens légaux.

Il faut faire remarquer que les partisans de M. Besteiro sont plus nombreux que ceux de M. Caballero. M. Besteiro a notamment pour

lui les syndicats ferroviaires, qui comprennent 90,000 ouvriers.

Les divergences qui séparent les deux groupes devaient être tranchées dans une assemblée générale du parti, fixée au mois de février. Mais l'accord n'a pas pu se faire à propos de cette assemblée et la crise du parti socialiste continue de s'envenimer.

## La terreur socialiste à Genève

On a vu hier quelles scènes inqualifiables se sont déroulées à Genève, à l'occasion d'une assemblée convoquée par le parti indépendant et chrétien-social pour protester contre la destitution d'un de ses membres, M. Marius Constantin, comme chef de l'Office du chômage.

L'assemblée a été empêchée par les socialistes, qui avaient pris la salle d'assaut. Après cette violation flagrante du droit de réunion et de la liberté de parole, les socialistes se sont encore livrés à la chasse à l'homme dans les rues de Genève, poursuivant de leurs huées et de leurs menaces ceux en qui ils reconnaissaient des adversaires politiques et cherchant à leur faire subir des violences.

Pour comble d'odieux, on a vu le chef du gouvernement et de la police genevoise, M. Nicole, venir féliciter les auteurs de ces sauvageries de leur « victoire » et leur promettre la libération immédiate de ceux d'entre eux que leurs excès avaient fait mettre à l'ordre par la police.

Nous avons dit, en commentant le discours d'avènement de M. Nicole à la cathédrale Saint-Pierre, le 4 décembre, que nous craignons fort que les bourgeois de Genève ne s'aperçoivent bientôt qu'on a renversé la notion de l'ordre public et que ce ne soient eux, désormais, qui seront regardés comme des éléments subversifs.

Cette prévision n'a pas été longue à se réaliser.

Il y a quelques jours, le chef du Département de justice et police de Genève faisait fermer l'exposition documentaire de la propagande des Sans-Dieu, par mesure d'ordre public.

Avant-hier, il lançait ses bandes à l'assaut d'une assemblée politique adversaire, puis il venait les féliciter d'avoir étouffé la voix d'une minorité politique.

Il est impossible que M. Nicole ne se rende pas compte que ces actes appelleront des représailles et qu'il amasse sur sa tête et sur la tête de son parti un formidable orage.

M. Nicole et son parti font fi de la liberté de parole et du droit de réunion. Ils ne s'étonneront pas d'être traités comme ils traitent les autres.

Qui sème le vent récolte la tempête !

M. Léon Nicole projette, dit-on, de venir prochainement apporter à ses amis de Fribourg, dans une grande assemblée publique, ses conseils autorisés sur l'art d'organiser les émeutes et de terroriser les bourgeois.

Nous l'avertissons de ne pas tenter cette aventure. Le comité fribourgeois ne tolérerait pas ce défi.

Le *Courrier de Genève* commente ainsi les événements de lundi soir :

« Les événements qui se sont déroulés hier soir, devant la salle communale, sont, dans toute la force du terme, un signe des temps. La clique bolchéviste a fait le scandale nécessaire pour motiver la fermeture de la salle. Cette bande nous gouverne, c'est elle qui mesure nos libertés ; elle s'est conduite hier soir avec une ignoble brutalité. »

« Personne à Genève ne comprendra, personne n'admettra que des citoyens ne puissent se réunir pour critiquer les actes du gouvernement. Nous ne sommes heureusement pas mûrs pour ce régime, pour ces méthodes. Si l'extrême-gauche prétend les imposer à notre peuple, qu'elle prenne dès maintenant toute la responsabilité de la réaction qui s'ensuivra. Le droit de réunion nous est garanti par la Constitution. Nous ne le laisserons pas fouler aux pieds de cette manière. »

Le *Journal de Genève* écrit :

« L'arbitraire règne au gouvernement et le désordre dans la rue. »

« Ce régime devient intolérable ; nos libertés sont menacées par un homme qui appuie son autorité sur les fomentateurs d'agitation. »

« Nous prévenons M. Léon Nicole que, puisqu'il pactise avec les perturbateurs et qu'il em-

pêche la police d'accomplir sa tâche, nous organiserons notre propre défense. »

Le comité central du parti radical genevois, dans une séance tenue hier mardi, a protesté contre les défauts des mesures prises lundi soir pour assurer la liberté de parole à Genève, et il a décidé de demander la convocation d'urgence du Grand Conseil.

On apprend, d'autre part, que les députés démocrates ont décidé d'appuyer cette proposition ainsi que les députés du parti indépendant et chrétien-social.

Dans le même sens, le comité central du parti radical genevois a décidé de se prononcer en faveur de la loi pour le maintien de l'ordre.

On lira, ci-après, que de nouveaux incidents se sont produits à la sortie de la Salle centrale, où devait avoir lieu une conférence antireligieuse, tôt interrompue par l'assistance. La *Suisse* donne les détails suivants :

« Tandis que les uns rentraient chez eux, que des groupes de curieux se formaient çà et là, les camarades rouges partirent en groupes en chantant l'*Internationale*. Ils descendirent au Molard, se dirigèrent vers la Fusterie, puis, tout soudain, firent demi-tour pour prendre la direction de Rive. Etablissant pour leur compte une véritable police de la rue, ils recherchaient tous ceux qu'ils pouvaient repérer comme adversaires. »

« Au Molard, la troupe rouge trouva un chrétien-social, M. Ruffieux, de la section des jeunes travailleurs. Le malheureux fut cerné, roué de coups et si durement touché qu'un de ses amis dut le porter jusqu'à la Pâtisserie. »

« Au cours de Rive, ils trouvèrent M. Max-Marc Thomas, qui, dans la Salle centrale, n'avait pas plus qu'à son ordinaire, caché ses opinions et qui en était même venu aux mains. Sitôt reconnu, M. Thomas fut entouré par les soixante hommes de la troupe et ce fut à qui aurait le beau courage de cogner dessus. Les gendarmes arrivèrent peu après et conduisirent le blessé au poste de la rue du Port. Mais M. Thomas, la face tuméfiée, déclara qu'il était venu pour manifester et qu'il s'attendait bien à recevoir des coups, puis il s'en fut sans autre. »

« L'équipe rouge évolua encore dans les rues. Le gros de la gendarmerie remonta en caserne, mais quatre gendarmes et quelques agents suivirent encore les manifestants. Ceux-ci, un peu plus tard, montèrent à Cornavin, envahirent le grand escalier de l'église Notre-Dame, propriété privée, sans que la police intervint et, massés sur les marches, chantèrent l'*Internationale*. »

« Ap,ès quoi, il redescendirent dans le quartier du Molard pour s'y disperser. »

## Nouvelles religieuses

**En l'honneur de sainte Jeanne-Antide Thouret**

Nous recevons de Besançon le programme du triduum solennel en l'honneur de la canonisation de sainte Jeanne-Antide Thouret, fondatrice des Sœurs de la Charité de Besançon, sous la présidence de Leurs Eminences les cardinaux Verdier et Binet et de vingt archevêques et évêques. L'ouverture du triduum aura lieu demain, jeudi, 8 février.

Vendredi, 9 février, à 8 h. du soir, dans la basilique de Saint-Jean, le panégyrique de sainte Jeanne-Antide sera fait par Mgr Dubourg, évêque de Marseille ; le samedi, 10 février, par Mgr Fellin, archevêque de Sens, et dimanche, 11 février, à 3 h. de l'après-midi, par Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

**Démenti relatif à une audience pontificale**

L'*Intransigeant* de Paris du 2 février a publié une prétendue interview que son « envoyé spécial », M. Jean Quatremare, aurait obtenue du Saint-Père, au sujet de la paix et des maux dont souffre le monde.

Or, l'*Osservatore romano* déclare que cette interview est inventée de toutes pièces, que ni M. Quatremare ni personne d'autre de l'*Intransigeant* n'a parlé avec le Pape ni, de quelque façon que ce soit, n'en a eu des déclarations.

## NOUVELLES DIVERSES

La signature du pacte balkanique sera suivie de l'envoi à l'Italie d'une lettre signée par les ministres des affaires étrangères des Etats balkaniques affirmant que le pacte ne contient rien qui soit dirigé contre elle.

— Le président du Conseil hongrois, se rendra prochainement à Athènes.

— A Innsbruck (Tyrol), la mobilisation des troupes de la Heimwehr s'est encore accentuée.

# Les événements de France

## La séance de la Chambre

Paris, 6 février.

A l'ouverture de la séance, les tribunes sont comblées.

La parole est donnée au président du Conseil. Celui-ci monte à la tribune, salué par les applaudissements des gauches et de l'extrême-gauche, mais, dès ses premières phrases, des exclamations ironiques partent de la droite et du centre. Chacune des phrases de la déclaration donne lieu à des manifestations.

M. Bouisson, qui préside la séance, invite M. Daladier à attendre que le silence soit rétabli. « Vivent les Soviets ! », crient les communistes. M. Daladier arrête sa lecture. La droite et la gauche s'invectivent et se menacent.

M. Bouisson quitte le fauteuil présidentiel. L'émotion est à son comble sur tous les bancs. Plusieurs socialistes quittent leur place et se précipitent dans l'hémicycle, en direction de la droite.

Celle-ci s'apprête à recevoir les assaillants. On voit M. Rillart de Verneuil retrousser ses manches. Les huissiers arrêtent le flot des combattants socialistes. Les communistes crient : « Chiappe en prison ! ».

M. Daladier reste immobile à la tribune. Le calme revient. M. Fernand Bouisson remonte à son fauteuil. Il menace de suspendre la séance si le président du Conseil n'est pas entendu dans le silence le plus complet.

M. Daladier peut enfin poursuivre sa lecture. L'opposition observe maintenant une attitude plus calme.

### La déclaration ministérielle

La déclaration ministérielle a la teneur suivante :

« Depuis un mois, le spectacle né de défaillances individuelles a paralysé l'action de la Chambre, dressé les partis les uns contre les autres, démoralisé le pays et fourni aux adversaires du régime l'occasion de reprendre les attaques que déjoua dans le passé la vigilance des républicains. Nous ne sortirons de cette atmosphère irrespirable qu'en faisant la lumière complète par le courage et l'énergie.

« Le gouvernement qui est devant vous a déjà commencé la tâche. Constitué depuis huit jours, il demande à être jugé sur ses premiers actes. En dehors des fautes que votre commission d'enquête dénoncera et qu'il faudra châtier sans merci, il a constaté dans certains services publics un relâchement de la vigilance, un affaiblissement du sens des responsabilités qui appellent une rénovation du personnel et des méthodes.

« Vous nous direz si nous avons bien fait de restaurer l'autorité de l'Etat républicain en refusant de la laisser morceler en fœdalités au profit d'administrations irresponsables.

« Pendant que votre commission d'enquête, composée de représentants de tous les partis, assurera la manifestation éclatante de la vérité, il faut que dans les assemblées reprenne l'œuvre législative entravée par les passions partisans et qui est à présent indispensable à la vie même du pays.

« Il faut voter des textes protégeant efficacement l'épargne. Il faut avoir un budget avant le 31 mars, sinon le travail réalisé pendant d'huit mois d'efforts par cinq gouvernements successifs, restant inachevé, demeurerait stérile.

« Tandis que des désœuvrés attendent avec impatience le bruit des scandales, tandis que certains partisans croient y trouver la revanche de leurs échecs, le paysan se demande comment il vendra sa récolte. L'ouvrier voit ses salaires réduits et craint la menace du chômage. Le commerçant et l'industriel luttent contre une concurrence étrangère chaque jour plus sévère et plus pressante. Les classes moyennes sont accablées par la cherté de la vie, et la jeunesse est incertaine de son avenir.

« Elus du peuple, en contact direct avec lui dans toutes nos provinces, connaissant ses souffrances, ses inquiétudes, ses espoirs, est-il possible, sans vous faire injure, de croire que vous préférerez des luttes passionnées à l'accomplissement du devoir pour lequel la France vous a mandatés ?

« Les scandales passent et les problèmes demeurent. La République, pour continuer, doit les résoudre.

« Nous sommes décidés à maintenir notre statut monétaire. Mais le budget doit être voté. Une fois le budget voté, il faudra lutter contre le chômage et ranimer l'activité économique du pays, améliorer notre puissance commerciale par une politique réaliste, fondée sur les accords de compensation et de réciprocité. Il faudra reprendre à la base notre vieux système fiscal et substituer à la manière archaïque et compliquée un mécanisme simple et moderne d'un rendement plus régulier et moins vexatoire.

« En face de l'Europe inquiète et divisée, nous affirmons à nouveau la politique de paix et de sécurité de la France, dont toute la politique tient en ces deux termes : coopération internationale et défense nationale. Fidèles à la Société des nations et à nos amitiés éprouvées, sachant que la France a trop clairement témoigné de

sa tenace volonté de paix pour rien redouter du clair jugement des peuples, nous n'assumerons ni par aveuglement, ni par faiblesse, la responsabilité de laisser notre pays glisser avec l'Europe entière vers une nouvelle catastrophe. La paix est un idéal qu'il ne suffit pas de souhaiter, mais qu'il faut faire entrer dans la réalité par la méthode loyale loin des apparences vaines et loin des équivoques dangereuses.

« Pour cette œuvre, il faut une majorité. Le peuple vous a délégué sa souveraineté. Forts de l'autorité que nous donnera votre confiance, nous saurons défendre le régime et faire respecter, en dehors de la loi, le parlement qui fait la loi. En des temps plus troublés, nos grands ancêtres eurent l'énergie de maintenir l'ordre démocratique. Aujourd'hui, les républicains unis doivent suivre leur exemple, s'ils veulent assurer le progrès de l'un des rares régimes de liberté qui subsistent encore dans le monde. C'est à leur union que nous faisons appel dans l'intérêt de la patrie. »

### Violent débat sur la procédure parlementaire

La péroraison de la déclaration est saluée par les applaudissements de la gauche et par les exclamations ironiques de la droite et du centre. Le président donne ensuite la lecture des interpellations qui lui sont parvenues.

M. Daladier demande à la Chambre d'entendre les quatre interpellateurs de l'opposition ; les autres interpellateurs pourront parler sur les ordres du jour.

Sur cette procédure, le gouvernement pose la question de confiance.

Le président de la Chambre accepte la proposition qui est faite. Les autres interpellateurs pourront demander à soutenir leurs interpellations et alors la Chambre se prononcera.

M. Henri Haye, député de Seine-et-Oise, déclare qu'il ne saurait admettre la proposition du gouvernement, car, dit-il, elle tient du fascisme.

M. Henri Haye, ne pouvant se faire entendre, monte à la tribune. Mais la séance est toujours aussi tumultueuse et pendant plusieurs minutes le député ne peut se faire entendre.

M. Henri Haye déclare qu'on est en pleine confusion républicaine. Il désire savoir s'il est possible que l'interpellateur puisse s'entendre refuser la parole.

M. Bouisson lui fait remarquer qu'il y a une demande de scrutin public et déclare que, les signatures étant illisibles, il faut suspendre la séance pour les déchiffrer.

A la reprise, le scrutin public donne 300 voix pour la proposition du gouvernement et 217 contre.

M. Léon Blum parle de sa place et demande s'il ne serait pas possible de trouver un accord, sans que le débat soit arbitrairement et brutalement écourté. Chaque orateur pourrait limiter son droit de parole et la Chambre discuterait sans désespérer et pourrait ainsi manifester son opinion rapidement, comme l'exige le pays.

M. Vallat, de l'extrême-droite, qui parle de sa place, déclare qu'il n'attendait pas cet acte d'autorité de la part d'un gouvernement où figure M. Frot. L'orateur rappelle un article de M. Blum paru mardi disant que la Chambre devrait discuter d'abord les interpellations sur l'affaire Chiappe et qu'elle ajournerait les autres.

M. Vallat déclare qu'il demandera la disjonction de son interpellation, mais, si la Chambre ne lui donne pas satisfaction, il ira rejoindre ses camarades de combat, ses camarades du front dans la rue.

M. Daladier s'étonne que sa proposition ait pu être mal interprétée et, répondant, d'autre part, à l'allusion de M. Vallat, il déclare qu'il ne doit pas y avoir de combat dans les rues. Il déclare qu'il ne veut pas qu'il soit possible d'instituer dans la République un quatrième pouvoir, qui serait le pouvoir des agitations dans la rue.

M. Daladier demande qu'on ne recoure pas au scrutin public à la tribune dans un esprit contraire à la dignité du régime parlementaire. M. Daladier commence une phrase par : « Je préviens... » Immédiatement, on crie : « Dictateur ! Dictateur ! »

Le président du Conseil demande à tous les partis d'opposition de s'entendre pour désigner quatre interpellateurs.

M. Franklin-Bouillon, qui parle de sa place, demande pourquoi l'on n'a pas pu discuter l'interpellation de M. Henri Haye.

M. Bouisson déclare qu'il appartient seulement à la Chambre de lui donner la parole ou non.

M. Haye retire conditionnellement sa demande et propose de suspendre la séance pour permettre aux groupes de l'opposition de se mettre d'accord.

M. Bouisson déclare qu'il accepte la suspension de séance pour quelques minutes.

M. Haye proteste contre la limitation au nombre de quatre des interpellateurs et s'engage à ne parler qu'une demi-heure. Il déclare que puisqu'on ne veut pas l'entendre, il maintient sa demande de scrutin public. (Protestations à gauche et à l'extrême-gauche.)

M. Daladier déclare que, dans ces conditions, il prend ses responsabilités et demande le renvoi à la suite de toutes les interpellations et il pose la question de confiance.

Les gauches, debout, applaudissent frénétique-

ment ; la droite proteste avec une véhémence extrême. Les pupitres claquent et la gauche hurle.

M. Tardieu, qui a demandé la parole, monte à la tribune.

Les communistes crient : « Gorgoulof ! » et font un vacarme auquel répond celui de la droite. Les socialistes continuent à huer l'ancien président du Conseil, qui est acclamé par les députés de droite et du centre droit de l'assemblée qui, debout, applaudissent à tout rompre.

Les communistes, debout, chantent l'Internationale, tandis que les gauches adressent des invectives à la droite.

Le président se couvre et quitte la salle. Les communistes continuent à crier : « Les Soviets ! »

A droite et au centre droit, on chante la Marseillaise.

Devant le banc du gouvernement, une bagarre semble devoir s'engager entre les députés qui s'écrasent dans l'étroit espace.

MM. Ybarnégary et Campinchi s'invectivent, mais on les sépare.

Pendant une dizaine de minutes encore de nombreux députés forment des groupes houleux. Ils discutent avec passion. Finalement, le calme revient et les députés gagnent les couloirs à 18 h. 05.

La séance est reprise à 18 h. 10.

M. Bouisson, président, prévient les députés que, si M. Tardieu n'est pas écouté en silence, il suspendra à nouveau la séance.

M. Tardieu déclare qu'il convient de discuter les fluctuations de la politique du président du Conseil, à qui il reproche de vouloir se dérober au jugement du pays.

C'est à nouveau dans le bruit que M. Tardieu achève son discours, en reprochant au gouvernement d'apporter au pays la première menace du fascisme, en refusant à l'assemblée du suffrage universel, par un artifice de procédure, de discuter la politique générale. Les députés de droite, et du centre acclament longuement M. Tardieu lorsqu'il descend de la tribune.

M. Thorez, député communiste de la Seine, déclare que les communistes ne se laisseront pas bâillonner. Ils descendront dans la rue.

M. Héraud demande un scrutin à la tribune pour la clôture de la discussion.

Le gouvernement pose la question de confiance pour la clôture.

Le scrutin est ouvert à 18 h. 25 et se déroule dans le calme.

La clôture est votée par 302 voix contre 204.

M. Blum explique son vote. Il proteste contre la main-mise de la réaction sur les libertés publiques.

M. Henriot riposte que la volonté populaire veut que le gouvernement s'en aille.

M. Franklin-Bouillon proteste ensuite contre le fait qu'on ait empêché les parlementaires d'interpellier.

M. de Tastes, député de Paris (centre républicain), assure que le président du Conseil a donné l'ordre de tirer sur les manifestants.

La gauche proteste, la droite crie : « Assassins ! » et les communistes chantent l'Internationale.

La séance est suspendue.

Une bagarre éclate entre plusieurs députés socialistes et M. de Tastes. Huissiers et ministres s'interposent.

Enfin, le calme renaissant, la séance est reprise.

M. Bouisson demande que la discussion se termine dans le calme et la dignité.

Plusieurs députés de droite s'étant approchés de M. Daladier, les députés socialistes et radicaux bondissent dans l'hémicycle, mais le président du Conseil fait renaitre le calme.

Enfin, la clôture de la discussion est votée à main levée, puis le président met aux voix le renvoi des interpellations à la suite.

La droite crie : « Démission ! »

Finalement, le président annonce que le renvoi est voté par 360 voix contre 220. La séance est levée.

## Au Sénat

Paris, 6 février.

Au Sénat, la séance est présidée par M. Jean nénev.

Le garde des sceaux prend la parole pour lire la déclaration du gouvernement. Celle-ci est coupée par de vigoureux applaudissements de la gauche.

Par contre, la droite et le centre s'exclament ironiquement, notamment lorsque M. Penancier souligne la nécessité de voter le budget avant le 31 mars.

Le Sénat procède ensuite à la fixation de l'ordre du jour.

M. Cornudet demande à quelle date le président du Conseil compte se rendre devant la commission des affaires étrangères pour y discuter des graves questions extérieures actuelles.

M. Bérenger, président de la commission des affaires étrangères, déclare qu'il a déjà écrit à M. Daladier pour lui faire part du désir d'être nommé de la commission de la voir, dans l'état présent de l'Europe et du monde, diminuer en rien les forces militaires de la France.

M. Bérenger déclare en outre que, si le gouvernement doit durer, le président du Conseil le recevra mercredi matin.

Le Sénat règle ensuite son ordre du jour. Puis la séance est levée.

## L'indignation populaire à Paris

Répression sanglante des manifestations

Paris, 6 février.

Pour autant qu'il était possible de prévoir dans quel ordre se dérouleraient les diverses manifestations annoncées, voici les heures et les points de rassemblement que les groupes disposés à manifester s'étaient fixés :

En premier lieu, aux abords de la Chambre des députés, à l'heure de la sortie des ateliers et des bureaux, des groupes d'Action française, auxquels pourraient se joindre diverses associations, notamment les contribuables.

A 18 h. 30, sur la rive gauche également, place Saint-Michel, les étudiants du front universitaire s'étaient donné rendez-vous.

A 19 h., sur la rive droite de la Seine, place de l'Etoile, les Jeunesses patriotes devaient tenter de rassembler leurs sections pour se rendre en cortège par la rue de Rivoli et par les quais au Palais-Bourbon.

A 19 h. 15, à l'endroit des grands boulevards qui ont été choisis lors des dernières manifestations, c'est-à-dire entre l'Opéra et le carrefour Drouot, le parti de la Solidarité française voulait, lui aussi, se porter de là à la Chambre.

Enfin, à 20 h., avenue Alexandre III, entre le grand et le petit Palais, l'Union nationale des combattants de la région parisienne devait faire une démonstration qui, partant de la statue de Clémenceau, descendrait l'avenue des Champs-Élysées jusqu'à la place de la Concorde.

Ce dernier point de rassemblement est à proximité du Palais-Bourbon. Ce point était particulièrement surveillé par les forces de police, d'autant plus que des contre-manifestations étaient préparées par des éléments de gauche.

C'est à 16 h. 30 (17 h. 30), que le service d'ordre exceptionnel organisé en prévision des manifestations annoncées s'est installé aux abords du Palais-Bourbon, sous la direction du nouveau préfet de police.

Au pont de la Concorde, près du quai des Tuileries, des groupes de chauffeurs de taxis en grève étaient maintenus par des cordons d'agents.

D'autre part, au Grand Palais et aux alentours, des forces de police étaient massées, prêtes à intervenir.

Dans les rues et avenues entourant la Chambre des députés, les agents dispersaient les passants groupés devant les affiches invitant les Parisiens à se joindre aux manifestations.

Malgré une certaine animation, l'entrée du Palais-Bourbon s'est effectuée sans incident.

Dans les rues, les grilles d'arbres qui servent trop souvent de projectiles avaient été enlevées. Beaucoup de cafés avaient retiré les tables de leurs terrasses. Quelques magasins avaient fermé leurs devantures.

Le premier heurt entre les manifestants et le service d'ordre se produit à 18 heures, place de la Concorde. Des manifestants ont lancé des pierres sur le service d'ordre, qui a fait déblayer la place. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Vers la même heure, les boulevards présentaient encore leur physionomie habituelle.

Vers 18 h. 30, trois cents communistes, qui tentaient de se rendre place de l'Hôtel de Ville, ont été dispersés.

A la gare du Nord, quelques centaines de manifestants communistes se sont dispersés sur les injonctions de la police.

A la gare Saint-Lazare, une centaine de manifestants, également communistes, ont été dispersés par les gardiens de la paix.

Un double barrage de camions militaires et de gardes mobiles barre, près de la Chambre des députés, le boulevard Saint-Germain.

Bientôt, une longue clameur s'élève. Ce sont les groupes d'Action française, auxquels la foule s'est jointe, qui manifestent, place de la Concorde. La garde à cheval dégage les abords du pont de la Concorde. Des bagarres s'ensuivent au cours desquelles des brigadiers de police sont blessés. Des arrestations sont opérées.

A 18 h. 30, la foule est encore plus houleuse. La garde à cheval exécute plusieurs charges. Plusieurs personnes tombent. Des coups sont échangés ; il y a quelques blessés. Parmi eux se trouve un garde à cheval.

A ce moment, une leur s'élève brusquement à proximité de l'obélisque qui se trouve au centre de la place de la Concorde. C'est un autobus que les manifestants viennent d'incendier. Autour des flammes, qui s'élèvent très haut, la foule se précipite, entravant la venue des pompiers.

La foule, aux environs de la place, devient plus dense et déferle en colonne de l'avenue des Champs-Élysées et des points qui convergent vers la place de la Concorde.

A 19 h. 15, les rencontres entre agents et manifestants se poursuivent. A 19 h. 45, les manifestants forcent le barrage du pont de la Concorde et quelques-uns d'entre eux parviennent jusqu'aux grilles du Palais-Bourbon, où ils sont tout de suite dispersés. Un double barrage d'agents est établi devant les grilles, qui sont à ce moment fermées, cependant qu'on rétablit au pont de la Concorde les barrages d'agents.

Vers 20 heures, la foule devient plus agressive place de la Concorde. Après plusieurs charges sans résultat, la garde à cheval met sabre au clair et refoule les manifestants, qui essaient de forcer le barrage. Des pompes à incendie, qui ont pris position sur le pont, sont mises en batterie et inondent la multitude, qui s'avance en dépit des

efforts du service d'ordre. Des blessés sont transportés dans les ambulances qui stationnent sur le pont.

Pendant les bagarres, on entend l'éclatement des pétards. Quelques coups de revolvers éclatent dans la nuit. Des pierres sont lancées sur les gardes.

Un peu avant 20 heures, une longue clameur s'élève. La foule, qui est devenue considérable, est parvenue à rompre les barrages et s'avance vers la Chambre. L'alerte est aussitôt donnée et les renforts se précipitent pour empêcher les manifestants de traverser le pont.

De leur côté, les Croix-de-feu, qui n'ont pas pu se former avenue des Champs-Élysées, se dirigent par groupes vers la Chambre, par des voies détournées. Une colonne de 800 Croix-de-feu environ se heurte, rue de Bourgogne, à un important service d'ordre. De nombreuses bagarres se produisent. Il y a de nombreux blessés.

Sur les grands boulevards, quelques centaines de jeunes gens se sont réunis en colonne au carrefour Drouot et ont gagné l'Opéra en poussant des cris divers et des vivats en l'honneur de M. Chiappe.

Un barrage d'agents s'avance contre eux. Une première sommation est faite, puis la garde à cheval charge, tandis que les manifestants s'égaillent dans les rues voisines.

La foule dense qui occupe les trottoirs manifeste en poussant des cris et à coups de sifflets.

Du côté de l'Hôtel-de-Ville, des manifestants opérant en grand nombre tentent de se former en cortège, mais le service d'ordre interdit tout rassemblement. Rue de Rivoli et boulevard Sébastopol, de violentes bagarres se produisent. La garde charge les perturbateurs, qui sont refoulés sur le boulevard Sébastopol.

D'autres bagarres se produisent. La garde charge sans arrêt et refoule les manifestants qui se reforment peu après.

Un peu après 20 heures, les manifestants qui n'étaient plus maîtres de la place de la Concorde et que les gardes refoulaient par la rue Royale et la rue de Rivoli et les grands boulevards, se sont assemblés devant le ministère de la marine. Quelques-uns d'entre eux, à l'aide de journaux et de vieux papiers, ont allumé un commencement d'incendie aux portes du ministère. Le feu a été très rapidement éteint.

Rue Royale, la foule applaudit au défilé des anciens combattants de l'Union nationale des combattants qui défilent sans intentions hostiles, semble-t-il.

A 19 h. 30, les manifestants, divisés en deux groupes, d'un côté les Jeunesses patriotes, chantant la *Marseillaise*, de l'autre, les communistes chantant l'*Internationale*, se partagent la rue de Rivoli et la place du Châtelet. Le service d'ordre exécute plusieurs charges et dégage la chaussée. Des projectiles sont lancés contre les gardes ainsi que des pétards dans les pattes des chevaux.

A 19 h. 45, le calme semble revenir. Toutefois, le service d'ordre est renforcé. Du boulevard Sébastopol jusqu'à la rue Rambuteau, les manifestants débouchent par les petites rues. Ils brisent des grilles d'arbres, les arbres et bancs qui sont jetés sur les voies de tramways.

Les manifestants brisent les glaces des tramways et des autobus qui stationnent dans les rues.

Plusieurs personnes sont blessées. Les gardiens de la paix dégagent le boulevard Sébastopol, tandis que les manifestants se dispersent dans les rues avoisinantes.

Boulevard Saint-Germain, à proximité de la statue de Chappe, une légère friction a lieu entre la police et les manifestants. Ceux-ci sont dispersés. Une quarantaine d'arrestations sont opérées.

Des patrouilles cyclistes parcourent les rues. A 20 h. 30, on apprend qu'au cours des nombreuses bagarres qui viennent de se produire, un assez grand nombre de personnes sont blessées, dont quelques-unes seraient dans un état grave.

L'accalmie qui suit la dispersion des Croix-de-feu, rue de Bourgogne et rue Saint-Dominique, est de courte durée. Sur le pont de Solférino, de nouvelles rencontres se produisent. Les personnes blessées sont admises dans les hôpitaux. M. Marchand, directeur-adjoint de la police municipale, est blessé à la tête.

Place de la Concorde et avenue des Champs-Élysées, les manifestations se poursuivent. De nouveaux coups de revolver sont tirés. On ignore le nombre exact des victimes.

A l'entrée de la rue Saint-Honoré, une bagarre se produit ensuite entre les Anciens combattants et la police. On signale plusieurs blessés.

Quelques conseillers municipaux, ayant à leur tête M. des Isnards, ont quitté l'hôtel-de-ville pour aller prendre la tête du cortège des Jeunesses patriotes.

MM. Lobligeois, vice-président du conseil municipal, Victor Constant, Gillouin et Dupont, conseillers municipaux, qui se trouvaient dans le cortège des Jeunesses patriotes, ont été blessés.

#### Episode sanglant

##### Les mitrailleuses en action

Paris-Soir, dans son édition spéciale, décrit notamment comme suit les bagarres qui se sont produites sur le pont de la Concorde :

A un moment donné, malgré le service d'ordre, la foule réussit à rompre le barrage, cependant que des coups de feu éclatent. Ce fut le signal de l'émeute. La foule surexcitée se dirigea vers la Chambre des députés qu'elle allait atteindre

lorsque les gardes républicains se regroupant chargèrent de nouveau. La foule recula.

Les coups de feu éclatèrent de toutes parts et l'on put voir un capitaine de la garde républicaine tomber de son cheval, une balle dans le ventre.

De part et d'autre, aussi bien du côté des manifestants que du côté du service d'ordre, des hommes tombaient. C'était le signal du désordre.

La foule chargea. La garde républicaine essaya de repousser les manifestants. On vit arriver des gardes mobiles et des gardes républicains tout ensanglantés, des chevaux, l'œil arraché. La manifestation tournait à l'émeute.

Les blessés étaient aussitôt évacués sur la maison de santé des gardiens de la paix, tandis que les manifestants arrêtés étaient conduits dans les différents commissariats.

Les pompiers, arrivés sur les lieux, mirent les lances en action, tandis que la garde républicaine recevait l'ordre de mettre sabre au clair.

A 8 heures, les choses se gâtèrent. Trois sommations furent faites avec des appels de clairon. Les mitrailleuses entrent en jeu. Les soldats ont reçu l'ordre de tirer en l'air. Les balles crépitaient bientôt sur le fronton de l'hôtel Crillon et une femme, qui se trouve là, tombe, atteinte par une balle dans la tête. Il s'agirait de la femme de chambre d'une Américaine logée à l'hôtel.

Un combat s'engage entre les gardes et les manifestants. Il s'agit vraiment d'une émeute. Toute circulation est interrompue. L'autobus qui flambait tout à l'heure a été renversé. L'affolement gagne la foule. Les gardes mobiles sortent leur revolver et tirent.

On apporte presque mourant à l'hôtel Crillon un ouvrier, âgé de 25 ans, qui a reçu une balle dans la région du cœur.

La foule s'enrage et s'obstine autour des gardes mobiles qu'elle injurie.

A 22 h. 30, des bagarres éclatent de nouveau à la place de la Concorde. Le service d'ordre s'efforce de disperser manifestants et contre-manifestants qui sont aux prises. La police intervient à plusieurs reprises à l'angle du cours Albert 1<sup>er</sup>, où un groupe de la Jeunesse patriote monte la garde autour des blessés, étendus sur le sol.

L'hôpital Laënnec et l'Hôtel-Dieu ont reçu à peu près autant de blessés que l'hôpital Beaujon. Mais on ne signale pas de nouveaux décès à 23 heures.

A l'avenue des Champs-Élysées, malgré l'heure tardive, la foule se groupe et commente les événements, cependant qu'une colonne monte vers l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, en chantant l'*Internationale* et la *Carmagnole*. Un meeting improvisé se tient au cours duquel, plusieurs orateurs exposent le point de vue communiste. Quelques coups de sifflet fusent, dans la foule, mais aucune bagarre ne se produit.

A l'issue du choc qui a eu lieu sur le Pont Solférino, huit conseillers municipaux ont été arrêtés, puis menés sous escorte au commissariat de police. Deux d'entre eux ont été blessés gravement. Il s'agit de M. de Pressac, qui a eu un œil arraché et du colonel Lobligeois, qui a été assez fortement contusionné et a dû être transporté à l'hôpital.

A 21 h. 15, les forces de police paraissent maîtresses du terrain, tout au moins provisoirement, c'est-à-dire qu'elles ont pu refouler la foule des manifestants dans les grandes artères proches de la place de la Concorde, c'est-à-dire dans la rue Royale, la rue de Rivoli et l'avenue des Champs-Élysées.

A 22 heures, un bataillon d'infanterie, détaché du 46<sup>me</sup> régiment, est massé sur la place du Palais-Bourbon, au cas, peu probable d'ailleurs, à cette heure, où les manifestations prendraient une extension plus grande.

Aussitôt après la levée de la séance, le Palais-Bourbon se trouvait à peu près cerné de tous côtés par les manifestants. Toutes les lumières furent bientôt éteintes et les spectateurs qui avaient assisté à la séance ainsi que les parlementaires sortis du palais législatif non pas par la grande façade, mais par des portes donnant du côté de la rue de Solférino.

#### Une publication officielle

A 23 h. 15, M. Daladier, président du Conseil, a remis à la presse un appel disant que l'appel au calme et au sang-froid que le gouvernement avait lancé mardi matin, par la voie de la presse, a été suivi par les Anciens combattants qui se sont refusés à s'associer aux agitateurs professionnels.

Par contre, certaines ligues politiques ont multiplié les excitations à l'émeute et tenté un coup de force contre le régime républicain. Des bandes armées ont assailli les gardiens de la paix, les gardes républicains et les gardes mobiles et ont ouvert le feu sur les défenseurs de l'ordre. De nombreux agents ont été blessés.

L'appel affirme qu'il s'agissait d'une tentative à main armée contre la sûreté de l'Etat.

Le gouvernement a décidé de demander au Parquet d'ouvrir une information contre X pour provocation au meurtre et complot contre la sûreté de l'Etat.

#### M. Charles Maurras inculpé

Paris, 7 février.

M. Benon, juge d'instruction, qui se tenait en permanence avec une vingtaine d'autres magistrats au palais de justice, a inculpé dans la

soirée M. Charles Maurras, directeur de l'*Action française*, de provocation au meurtre, en raison d'un article publié par le quotidien royaliste.

#### Deux cents blessés

Paris, 7 février.

Voici un bilan provisoire et très incomplet de la situation dans les hôpitaux de Paris, minuit : A Laënnec, 25 manifestants hospitalisés ; 12 sont dans un état grave ; A l'Hôtel-Dieu, 30 blessés sont soignés ; un est mort. L'hôpital Beaujon a reçu 140 blessés.

#### Trois morts

A minuit, on annonçait officiellement trois morts.

#### A minuit, les bagarres continuaient

Paris, 7 février.

De nouvelles bagarres se sont produites après 23 heures, devant la Chambre. Le barrage a été forcé et on a entendu de nouveaux coups de feu.

Sur les boulevards, à 23 heures, les gardes à cheval et les agents ont été hués. Des incidents, les coups de feu et les charges ne cessent pas place de la Concorde.

M. Jean Goy, député de la Seine, du Centre républicain, a reçu un coup de matraque alors qu'il se tenait à la tête d'une délégation de l'Union des combattants allant remettre une adresse à l'Élysée.

Transporté à l'hôpital, il a pu regagner son domicile après avoir été pansé.

Paris, 7 février.

Une nouvelle bagarre, très vive, mais brève, s'est produite entre minuit moins le quart et minuit, place de la Concorde et devant la Chambre. Les manifestants, comprenant des Camelots du roi et des Jeunesses patriotes, se sont heurtés avec violence aux barrages de police. On a entendu des salves de fusils-mitrailleurs et les gardes mobiles se sont servis de leurs armes et ont tiré à blanc.

A minuit, le calme était à peu près rétabli. Plusieurs pelotons de gardes à cheval ont débarrassé par une violente charge la place de la Concorde et poursuivi les manifestants jusque dans la rue Royale.

Après leur passage, on a relevé des blessés qui ont été transportés dans les hôpitaux.

Paris, 7 février.

A minuit 45 on comptait 200 gardiens de la paix blessés. 20 d'entre eux restent en traitement. 350 personnes ont été appréhendées pour délits divers.

Conformément au plan de mobilisation générale des forces de police, des détachements de troupes militaires ont pris possession du ministère de l'Intérieur. Deux compagnies du 23<sup>me</sup> colonial ont été introduites dans les appartements du ministère.

Le préfet de police a pris un arrêté interdisant tout cortège ou rassemblement sur la voie publique.

#### L'agitation en province

Marseille, 7 février.

Les chauffeurs de taxis, répondant à l'invitation du syndicat unitaire, se sont livrés à une manifestation sur la Cannebière et les rues qui y aboutissent. Pendant plus d'une demi-heure, la circulation a été interrompue.

Arras, 7 février.

Une centaine de manifestants appartenant à des organisations d'extrême droite ont défilé en chantant la *Marseillaise* dans les rues d'Arras et se sont dirigés vers la préfecture dont un service d'ordre défendait l'accès. A 19 heures 30, on ne signalait aucun incident.

Boulogne-sur-Mer, 7 février.

Cinq cents à six cents chômeurs de Boulogne ont manifesté. Un manifestant qui voulait haranguer la foule a été arrêté.

Caen, 7 février.

400 personnes environ ont pris part à la manifestation organisée par les organisations de droite et les Croix-de-feu.

Lyon, 7 février.

A Lyon, à partir de 19 h., des manifestants appartenant à des groupements divers ont manifesté et ont arrêté la circulation. Des bagarres se sont produites.

Paris, 7 février.

Des manifestations se sont produites à Lille, à Nantes, à Rouen et à Nancy, où des bagarres sans gravité se produisirent.

A Alger, une cinquantaine de manifestants des Jeunesses patriotes se sont formés en cortège. On signale quelques manifestants blessés ou contusionnés.

#### Une conférence asiatique

Tokio, 7 février.

Des délégués de l'Afghanistan, de l'Annam des Indes, du Japon, de la Perse, des Philippines, de la Mongolie et de la Turquie se sont réunis à Tokio en vue de la préparation de la conférence panasiatique qui doit s'ouvrir le 11 février à Dairen. Ils ont notamment établi les directives des travaux de la conférence. Leur mot d'ordre est : l'Asie aux Asiatiques. Ils préconisent la constitution d'un bloc économique asiatique et la conclusion d'une alliance défensive des nations d'Asie.

## STAVISKY & Co

### L'exécution du préfet de police de Paris

L'exécution de M. Jean Chiappe est sévèrement jugée même par un journal radical-socialiste. L'*Œuvre* publie de la plume de l'un de ses principaux rédacteurs :

« Un esprit de justice instinctif a soulevé l'opinion des Français et surtout des Parisiens contre la grande injustice dont vient d'être victime Jean Chiappe.

« Non... Ne parlons pas de grande injustice... Les effectifs d'où sont tirés nos ministres se composent de petits hommes, qui ne sauraient commettre que de petites saloperies.

« C'est une petite saloperie dont la préfecture de police fut samedi soir le théâtre. Dans l'injustice on peut mettre quelque élégance... Le procédé fut surnois, mesquin et quelque peu répugnant.

« Pourquoi Jean Chiappe a-t-il été « vidé », à l'esbroufe, avec une brutalité qui évoque le coup du Père François ?

« De quoi avaient-ils peur ?

« Ils ne s'en rendent peut-être pas compte eux-mêmes. Je vais vous le dire tout de même.

« Ne tenons pas compte de la popularité de l'ancien préfet de police, mais simplement de l'impopularité des politiciens qui, divisés théoriquement en équipes, se repassent le pouvoir, comme un ballon de football parmi les compères du rugby.

« Leur impopularité est telle, la rage sévit avec une telle vigueur endémique parmi les cochons de payants, que n'importe quel homme (un homme, un vrai) en posture de s'installer dictateur, serait sinon acclamé, du moins accepté par le peuple.

« Or, Jean Chiappe, préfet de police, disposant de la force publique, était en situation de faire un coup d'Etat sans coup férir.

« Ce Jean Chiappe est Corse... (Il y a un précédent).

« Je suis certain qu'il n'a même pas pensé au coup d'Etat... Mais les autres ont pensé qu'il y pensait... Et il avait toute chance de réussir.

« Pour le moment, et malgré mes sentiments de vieil anarchiste que ne manqueraient pas de révolter une dictature, je ne vois aucun inconvénient à ce que nous fassions l'expérience d'un dictateur intelligent.

« Mais voyez les méfaits d'une politique imbécile.

« Ils ont débarqué le seul homme capable de maintenir l'ordre à une époque d'effervescence populaire qui a dépassé le stade de l'émeute et presque atteint celui de la révolution.

« Nous oscillons entre la dictature et le communisme.

« Nos dirigeants semblent avoir choisi.

« Il va se passer des choses... Et il n'est pas besoin d'être prophète pour affirmer que ces choses se passeront en dehors des passages cloutés. »

Paris, 6 février.

M. Guiboud-Ribaud, ancien attaché au cabinet de M. Bonnet, qui était ministre des finances, a été inculpé de tentatives d'escroqueries au préjudice de sociétés hollandaises.

Paris, 7 février.

Un procès Stavisky est revenu hier mardi devant la 1<sup>re</sup> Chambre de la cour. On sait que des irrégularités avaient été constatées dans la constitution et le fonctionnement de la Compagnie foncière et d'entreprises générales de travaux publics, société fondée par Stavisky, et que deux sortes d'infractions avaient été notées, relevant l'une de la loi de 1907 et l'autre de la loi de 1867.

La cour a examiné il y a huit jours ces deux sortes d'infractions. Au début de l'audience, elle a rendu son arrêt dans la série d'infractions à la loi de 1867 où plusieurs administrateurs ont été mis en cause.

La cour décide qu'un supplément d'information est nécessaire en ce qui concerne les faits signalés il y a huit jours par les parties civiles. Elle prononce la disjonction des faits relatifs à un certain nombre de plaintes qui seront examinées le 13 février. Elle reprend l'examen des faits relatifs aux infractions à la loi de 1907.

La cour entend plusieurs témoins, notamment M. Hudelo, ancien préfet de police, le général Bardi de Fortou, M. Verrier, maire du 10<sup>me</sup> arrondissement, qui faisaient partie du conseil d'administration de cette société.

#### UNE NOUVELLE ESCROQUERIE 200 MILLIONS DE DÉTOURNEMENTS

Paris, 7 février.

Sur la plainte d'un sociétaire contre les administrateurs de la « France mutualiste », le parquet a chargé un juge d'ouvrir une enquête. Les détournements s'élevaient à 200 millions.

#### Dantzig et la Pologne

Dantzig, 6 février.

Des négociations économiques ont commencé hier, mardi, entre Dantzig et la Pologne. Ces négociations avaient été préparées déjà avant Noël par des conversations qu'avaient eues les autorités de Varsovie et M. Rauschnig, président du Sénat de Dantzig.

La loterie nationale française

Paris, 7 février.

Hier soir, a eu lieu le tirage de la 6<sup>me</sup> tranche. Tous les billets se terminant par le chiffre 9 dans toutes les séries seront remboursés chacun par 200 fr. Tous les billets dont le numéro se termine par 028, dans toutes les séries, sont remboursés chacun par 10.000 fr. Tous les billets dont le numéro se termine par 4732, dans chaque série, sont remboursés chacun par 50.000 fr. Tous les billets dont le numéro se termine par 8642 dans toutes les séries, sont remboursés chacun par 100.000 fr. Le numéro 93.063 est remboursé par 500.000 fr. dans toutes les séries.

Sont remboursés par un million de francs les numéros 84.242, série R ; 60.333, série V ; 07.504, série Z ; 08.489, série G ; 57.234, série A ; 19.966, série X ; 12.543, série G ; 82.454, série R ; 98.414, série K ; 10.831, série Z ; 23.551, série H ; 41.667, série E ; 78.029, série K ; 50.832, série V ; 03.708, série U.

Le numéro 15.031, série A, gagne le gros lot de 5 millions.

LE PACTE POLONO-ALLEMAND

Varsovie, 7 février.

La discussion du budget du ministère des affaires étrangères, au Sénat, a donné lieu à un débat sur le pacte polono-allemand. Le représentant de l'opposition nationale démocratique, M. Stronski, a parlé en faveur du pacte, tandis que le porte-parole socialiste s'y déclarait opposé, en affirmant qu'un rapprochement avec la Russie devait être tenté.

Le président du groupe allemand au Sénat, M. Frank, de Cattowitz, prenant ensuite la parole au cours de la discussion générale sur le budget, faisant allusion à l'heureux accord intervenu entre l'Allemagne et la Pologne, a relevé que la minorité polonaise en Pologne agissait en toute loyauté à l'égard de cette dernière. Quant au représentant de la minorité ukrainienne, il a affirmé que la situation de celle-ci s'était aggravée.

HOLLANDE ET BELGIQUE

La Haye, 7 février.

On annonce officiellement que les négociations entre les délégations néerlandaise et belge qui ont eu lieu à La Haye et à Bruxelles, tour à tour, ont abouti à une convention réglant les relations commerciales entre les deux pays. La convention a été paraphée lundi. Quelques points sont demeurés en dehors de l'arrangement et feront l'objet d'un accord prochain.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

La catastrophe de Corse

Les travaux de déblayement ont pu commencer à Rotiforio, où cinq corps ont été retrouvés. Le village de Bisanchi, qui menace de disparaître complètement par suite d'un éboulement, a été évacué et les sinistrés ont été hospitalisés à Bastia. A Campitello, à Starzona et à Orezza, des maisons se sont écroulées. Le village de Carpinetto est entièrement bloqué. La moitié du bétail a péri par suite du froid et de la faim.

Les villages de Morozaglia, de Castineto, de Cavignano et de Saligeto sont également bloqués. Des secours ont été envoyés sur les lieux.

On sait que d'immenses avalanches ont recouvert plusieurs villages et que des éboulements se sont produits, causant la mort d'une quinzaine de personnes.

Gendarmes et communistes

Dans le village de Golemokonare, aux environs de Plovdic (Bulgarie), une bagarre a éclaté entre les gendarmes et une centaine de communistes qui tenaient une réunion sur la place publique. Attaqués par les manifestants, les gendarmes ont dû faire usage de leurs armes. On compte 9 blessés dont 4 gendarmes ; 17 communistes ont été arrêtés.

Un bateau de benzine fait explosion

Hier mardi, le bateau-citerne hollandais Stormvogel, qui se rendait d'Amsterdam à Stettin et qui transportait une cargaison de benzine, a sauté à 7 ou 8 milles à l'ouest de Norderney, dans la mer du Nord. L'équipage a péri. Les voiliers hollandais Gracia et Luxor, qui se trouvaient dans le voisinage, se rendirent immédiatement sur les lieux de la catastrophe, mais ne virent plus rien ni du bateau ni de l'équipage.

SUISSE

Brigandage

Dans la nuit de dimanche à lundi, sur la voie publique, tout près de Langnau (Berne), un jeune homme a été arrêté par un malfaiteur qui lui demanda son argent en le menaçant d'un revolver. Le jeune homme remit à l'inconnu son porte-monnaie, qui contenait 6 fr., et le malfaiteur disparut.

Pour la langue française

Il a peint ce gracieux paysage sous des couleurs sombres qui lui ôtent son cachet. Peindre sous des couleurs est une expression fautive. Il faut dire : « avec des couleurs sombres », ou « en couleurs sombres ».

La propagande antireligieuse

On nous communique le texte d'un appel au Conseil fédéral contre la propagande antireligieuse que fait à Genève un Allemand du nom de Schmid.

Voici cette lettre :

Au Haut Conseil fédéral, Berne.

J'ai été douloureusement ému en lisant dans les journaux que le nommé A. Schmid, sujet allemand (de Munich), a reçu l'autorisation de donner une deuxième conférence sur le sujet :

Warum ich nicht mehr römisch-katholisch bin.

Comme il a donné une première conférence, mardi passé, sur le même sujet, et que, par ses paroles haineuses envers la religion, il a semé le trouble à Genève, non seulement parmi les catholiques, mais aussi parmi les protestants et soulevé les protestations indignées de l'auditoire, il est tout à fait inadmissible que ce triste personnage puisse, sans punition, continuer ses menées antireligieuses en Suisse.

Il y a là, de toute évidence, provocation et menace de troubles graves dans la ville, car les chrétiens ne laisseront pas bafouer publiquement la religion sans protester énergiquement (mardi passé la police a dû disperser la foule à la sortie) ; d'autre part, nous ne trouvons aucun appui auprès d'un gouvernement rouge, antichrétien, protecteur des agitateurs étrangers. Je me vois donc forcé de recourir au très Haut Conseil fédéral pour le prier instamment d'intervenir d'urgence pour expulser immédiatement ce nommé M. Schmid du territoire de la Confédération et lui interdire en tous cas sa conférence annoncée pour mardi, le 6 février.

C'est mon devoir de citoyen suisse de vous écrire ces lignes, Messieurs, et je vous prie de répondre à mon appel, qui n'est certainement que l'écho de tous les chrétiens et de tous les vrais Suisses habitant Genève.

Veuillez agréer, etc.

Dr J. Späth.

Pour l'Union nationale : G. Oltramare.

Pour le parti chrétien-social : Berster.

Pour les quatre serments patriotiques de Genève : Gutnand.

\*\*\*

La deuxième conférence organisée hier soir, mardi, à Genève, à la Salle centrale, par M. Schmid, sous le titre Pourquoi je ne suis plus catholique romain, n'a pas pu avoir lieu. Les communistes et les chrétiens-sociaux étant venus aux mains dans la salle, la police a fait évacuer celle-ci. Après la sortie, des groupes de manifestants ont parcouru les rues, suivis par la police.

Les Chansons de troupes

Sous sa couverture rouge, fanée par le soleil, lavée par la pluie, l'ancien chansonnier militaire abritait un demi-million d'enchantements et de souvenirs !

Il reste le témoin de toute une vie militaire que les jeunes recrues ne peuvent imaginer. A Planeyse, à l'ombre de la butte ou des marges bosquets, nous le tirions de notre poche et nous chantions pour allonger le repos et endormir la fatigue. Sur les routes, blanches alors, dans un tourbillon de poussière, les bouches pâteuses entonnaient encore un refrain. Comme par miracle, le sac et les cartouchières s'allégeaient, le soleil pesait moins fort sur le képi et la sueur qu'on léchait d'une langue molle n'écoulerait plus...

Sur les bords du Rhin, le chansonnier rouge nous accompagnait aussi, un peu plus défraîchi, et nous lancions au delà des calmes eaux, vers les plaines ondulées d'Allemagne, quelque chanson prenante.

Puis, à Zurich, assis sur nos sacs après une rude besogne, tandis que la foule hurlante s'apaisait et, bonne enfant, s'amusait de nous voir rire, nous chantions par groupes :

Ne pleure pas Jeannette !

Le chansonnier rouge est mort...

Mais comme le phénix renaissait de ses cendres, plus beau en ses plumes gemmées, le chansonnier militaire nous revient avec des charmes nouveaux. A l'exemple de son frère aîné, il deviendra le compagnon inséparable de nos soldats, l'ami des jours légers et des mornes étapes. Ses chants relèveront la grandeur des cultes militaires et des cérémonies patriotiques. La route, marquée d'un pas allègre, paraîtra moins austère, le visage du pays plus aimable. Le soir, en caserne ou sur la paille des cantonnements improvisés, des airs anciens et neufs peupleront l'ombre jusqu'au sommeil.

Le chef a confiance dans la troupe qui chante, écrit le colonel Guisan dans un avant-propos où se retrouvent en brèves et fortes pensées l'éloquence martiale du chef.

En effet, les chansons de troupes portent en elles une vertu singulière : elles redressent les corps et décuplent les forces, elles fouettent l'âme et, comme les fanfares, les tambours et les clairons, elles créent une atmosphère de joie, d'héroïsme, où s'oublie la faim, la soif, les reins brisés et les pieds meurtris. Le chef qui s'en sert mène ses hommes au bout du monde.

Le capitaine R. Buxel et son collaborateur M. Carlo Boller méritent donc la reconnaissance

de l'armée pour leurs « Chansons de troupes », éditées par la maison Fœtisch. Quatre dessins du graveur Henry Meylan illustrent avec humour la couverture et les trois sections du recueil.

On feuillette avec plaisir ces cent vingt chansons triées avec goût et qui éveilleront tous les échos du pays. De nouveau la troupe les fera siennes pour conserver sa belle humeur et, selon le vœu du commandant du premier corps d'armée, qui patronne l'ouvrage, sur les grandes routes de la patrie, dans ses vallons, sur ses sommets, ces chants s'élèveront vibrants, marqués des joies, parfois aussi des peines, mais surtout de l'enthousiasme du soldat suisse.

Edgar Votrol capitaine-aumônier.

LE BUDGET VALAISAN

Après deux jours de discussion, le Grand Conseil valaisan a voté, à une grande majorité, l'entrée en matière sur le budget. La minorité radicale proposait le renvoi du budget à la session de mai, de façon à pouvoir discuter, à cette époque-là, le problème de la réorganisation administrative des services de l'Etat et de donner au Conseil d'Etat l'autorisation de faire les dépenses nécessaires pendant ces six mois. Cette proposition a été rejetée de même qu'une proposition socialiste dans le même sens.

La résolution de la majorité de la commission du budget a été admise également à une grande majorité.

Echos de partout

Le progrès compensé

Du Matin, de Paris :

En 1878, un jeune homme qui devait réussir dans une tout autre voie que la voie ferrée, M. Gaston Menier, s'était enthousiasmé pour le premier dispositif de frein continu que l'ingénieur Smith venait de concevoir.

Il obtint d'en équiper une rame de wagons de la Compagnie du Nord et des essais eurent lieu entre Paris et Creil.

Sur la locomotive, M. Banderali, ingénieur en chef de la traction, avait pris place avec M. Gaston Menier.

Celui-ci obtint d'entrer en gare de Chantilly à 65 kilomètres à l'heure et de ne commencer le freinage qu'au début du quai. Le chef de gare leva les bras au ciel, persuadé que le mécanicien allait brûler la station, et fut tout surpris de voir le convoi s'immobiliser à sa place habituelle. C'était un progrès énorme pour l'époque.

M. Gaston Menier descendit de la locomotive tout heureux et prit à témoin M. Banderali qu'une telle amélioration du freinage diminuerait considérablement le nombre des accidents.

Quelle ne fut pas sa surprise de voir que l'ingénieur en chef de la traction, dont la science et l'expérience faisaient autorité, lui répondait par des signes de dénégation. « Détrompez-vous, jeune homme, car on se servira de cet avantage pour accroître la vitesse et diminuer l'intervalle qui sépare les trains. »

M. Gaston Menier est le premier à reconnaître aujourd'hui que son contradicteur avait raison.

Et voilà pourquoi nous ne profitons jamais du progrès. Nous nous jetons brutalement sur lui, nous en fîrons tout ce qu'on en peut extraire et le mal a vite fait de compenser le bien.

Ce que nous gagnons en sécurité nous le transformons en vitesse afin de pouvoir tout de même nous casser la figure. Ce qui est conçu pour la paix nous l'adoptons à la guerre.

Et même sur le terrain de la législation et des mœurs, nous trouvons moyen de perdre le bénéfice des progrès réalisés.

Ainsi le monde progresse sans progresser, évolue sans s'améliorer.

La misère des dompteurs de puces

L'art est, dit-on, en décadence... « C'est à cause de la stupide hygiène moderne », déclare un dompteur de puces français. M. Mangepenge, qui ajoute plus modestement : « L'hygiène a tué au moins un art : l'art des spectacles de puces. »

Les « cirques de puces » ne peuvent plus renouveler leurs compagnies de fauves... Autrefois, les puces foisonnaient, et on en avait une bien grosse pour dix sous. Maintenant, les plus malingres valent 50 francs en Espagne, 60 en France, 80 en Angleterre, et 150 en Suède, « transport et taxis compris... ». Et encore il paraît qu'à ce prix-là les bestioles sont insuffisamment alimentées et de faible constitution.

L'ère des grands cirques de puces est terminée », dit le « professeur-dompteur » Mangepenge, qui va maintenant abandonner « son art » pour se consacrer, de dépit, au cinéma.

L'inutile question

Un jeune avocat de Paris vient de faire acquitter un client qui, à la sortie de l'audience correctionnelle, lui serre la main avec effusion : — Ah ! maître, s'exclama-t-il, tout heureux, comment vous manifester ma reconnaissance ?

Alors l'avocat, simplement :

— Mon ami, depuis que l'argent sert de monnaie, cette question ne se pose plus.

40 de la fin

A Paris :

— Et maintenant, qu'on passe aux actes ! — C'est ça !... Assez d'entr'actes !

Les vignettes du Tir fédéral

On nous écrit :

La Liberté vient de parler, comme les Etréennes, des monnaies d'or et d'argent du prochain Tir fédéral. Il est une autre émission qui mérite mention ou rappel, c'est celle des vignettes si variées et pittoresques qui vont annoncer au loin les journées suisses de juillet et d'août. Cette fête promet de déployer bien des fastes et des cortèges, et il est bon que le défilé en ait été ouvert ainsi par le groupe coloré de l'Art. Le public paraît apprécier dans une mesure grandissante ces images qui ont tant de nuances. De plus en plus s'accroît l'essaim des papillons annonciateurs du bel été. Et c'est un plaisir pour nous, Fribourgeois du dehors, de trouver partout, vertes, brunes ou roses, ces ailes ouvertes.

Car ces vignettes artistiques ne parlent pas seulement du Tir fédéral, comme des signes précurseurs qui en sont jetés. Elles sont aussi, ailleurs, les témoins de Fribourg. Elles y montrent sous divers aspects le visage de celle que l'heure présente n'a pu prendre entière. Ces images sont assez grandes pour frapper le regard et le retenir, tout en ayant cette suffisante petitesse où l'œil peut étreindre et choyer d'un seul coup un paysage, la masse entière d'un édifice.

Même bonheur dans le choix des artistes. Job est contrastes ; Reichen, précision et vérité. Paul Robert, après avoir dressé l'immobilité des façades, se garde bien d'oublier la fuite des nuages. Genoud-Eggis a eu la charmante idée d'épancher au pied de murs gothiques une société du 18<sup>me</sup> siècle, de sorte qu'on voit là deux âges qui se côtoient, l'un par ses pierres, l'autre par ses gestes et ses costumes. Au fond des perspectives qu'ouvre Henri Robert, on découvre une opulence sans emphase, un art aussi qui se plaie aux mystères. Nous devons à Bouroux une Rue de Lausanne, où tout rit, tout est amène, depuis les ailes battantes d'une Sœur de charité jusqu'aux effusions gradées de la lumière, et où seul le nègre de la Tête-Noire, par le profil obscur qu'il détache sur le ciel, montre assez qu'il est étranger.

A côté de la rue de Lausanne, qui est de notre temps, la série des vignettes exalte l'ancien Fribourg, et ceci avec raison, car rien comme les vieilles pierres ne sait révéler le secret d'une ville. Le bâtiment nouveau ne parle que de celui qui l'a édifié ; l'ouvrage antique a oublié ses constructeurs particuliers, il témoigne seulement pour un âge, une race ou un ordre. Parce qu'il résume tant de jours et tant de choses, il en émane comme une harmonie, de telle sorte qu'après l'avoir d'abord regardé, on se prendrait à pencher la tête, comme pour l'entendre.

Parmi les vieilles pierres, certaines me paraissent plus aptes que d'autres à exprimer en même temps le passé d'une ville et son âme de toujours. Le donjon et le mur d'enceinte sont le passé seul. La tour est dépouillée de sa charge ; le rempart, autrefois vigilance, est devenu oisiveté. C'est tout au plus si sa muraille sert parfois de support à la grâce des espaliers. On croit voir, en les regardant, des êtres restés dans le monde après que leur mission est cessée et qui attendent en vain leurs vrais occupants. Ils sont vêtus comme d'une vacance. Au contraire, parce que, si leurs racines plongent dans le passé, le feuillage de leur utilité continue à s'épanouir dans le présent, le clocher, la fontaine et le pont participent à la fois d'hier et d'aujourd'hui. Ils ne défient pas le temps ; ils ne lui disputent ni leurs arceaux, ni leurs fûts, mais ils déçoivent sa victoire par la perpétuité de leur action. Dédaigneux des jours qui les rongent, ils durent autant par la persistance de leur service que par la résistance de leur matière. Immuables sont leurs gestes, celui de la fontaine, qui s'épand, et qui est don, celui du pont, qui va, et qui est passage, celui du clocher, qui monte, et qui est signe. Le même dessein est resté leur raison, le même plan les contient toujours. Une âme perpétuelle les habite et s'y révèle : la fontaine raconte, le clocher chante, le pont se tait, mais, dans la pierre de ses arches ou le bois de son toit, se cache l'écho.

Des clochers de Fribourg, Bouroux encore nous donne celui qui les domine tous, la tour de Saint-Nicolas, avec son habituelle préface, la maison des Tornalettes. J'ai toujours aimé, devant cette masse qui nous rend petits, ce vestibule qui est tout accueil. L'artiste a su faire éclater ici les contrastes de la lumière et de l'ombre, comme un combat entre l'empyrée et le sol. La tour de la cathédrale entre d'un seul jet dans l'air radieux du déclin ; le haut des Tornalettes a aussi sa part dans cet épanchement de clarté, tandis qu'au bas de leur mur l'ombre des maisons voisines projette, comme une dentelle, sa cloison grêle et délicate. Les silhouettes des deux cheminées s'y détachent, tels des acteurs secondaires dans leur rôle d'un instant. Un marché étale, au premier plan, son mouvement, ses corbeilles, de sorte que ce décor qui se termine dans la gloire du ciel commence en enveloppant sur la terre les plus humbles soins.

C'est le même Bouroux qui a dessiné, à l'autre extrémité de la Grand'rue, la maison de Saint-Christophe, avec la statue du saint. Celui-ci, géant mystique, s'apprête à porter au travers d'une onde le petit Jésus, qui l'en a sollicité. Il m'a toujours paru que ce fait merveilleux,

# Nouvelles de la dernière heure

## Les troubles de Paris

au lieu d'alourdir Christophe, l'allégeait. Il regarde l'Enfant, sur son épaule, d'un air dont on peut se demander si c'est déférence ou souci. Mais, par ailleurs, il est tout aise sous un tel fardeau ; ce héros vainqueur des fleuves soutient l'Etre qui porte le monde d'un geste aussi dégagé que celui des artisans du quartier sous leur charge banale. En bas s'ouvrent des arcades, les seules que possède Fribourg. Je trouve un vrai plaisir à l'attrait des arcades. Elles participent à la fois de la rue et de la maison, étant, comme l'une, voie, et, comme l'autre, abri. Leur grâce a parfois quelque chose d'étroit et d'avare ; il n'y vient que des reflets, arabesques d'ombre ou échos. Mais où elles ont gardé leur cachet et ne sont pas devenues, comme à Berne, plus animées que la rue même, elles ont par là-même le charme des choses occultes, les prestiges du clair-obscur. Je me souviens d'avoir vu, un soir de l'automne dernier, ce fond caché de la Grand'rue. Tout le bas des maisons dormait : le canal des arcades s'y implantait comme une vrille noire. Mais le haut flottait dans la lumière bleuâtre de la lune, et je croyais voir la superposition du sommeil obscur et du rêve.

Parmi les ponts, celui de Saint-Jean, de Genoud-Edgis, est comme une idée subtile que l'artiste aurait incurvée en arcs. Le fond du décor rit dans le soleil, tandis que l'arche initiale est toute noyée d'ombre. Elle paraît surélevée, encore, comme si, non contente de conduire le passant au bord désiré, elle le voulait aussi grandir. Il me plaît de voir dans cet arc exhaussé l'effort du voyage, dans cette obscurité première la curiosité hésitante du départ. Le voyageur prêt à partir a quelque anxiété, mais, sur l'autre rive, sourient l'espérance, l'illusion peut-être.

Il y a trois fontaines dans les vignettes du Tir, miniatures sans doute, mais qui ont dans leurs bassins assez de miroitements pour qu'en les contemplant le murmure soyeux de l'onde se déverse dans notre esprit. Sur la colonne de l'une se dresse sainte Anne, avec la Vierge, de sorte qu'on n'y peut regarder le jet de l'eau sans deviner en même temps, au-dessus, un regard de mansuétude dans deux visages féminins. La fontaine de la Samaritaine, d'Henri Robert, illustre la scène agreste du puits de Jacob qui est entrée à jamais dans l'histoire humaine. Des femmes qui lavent y sont le détail ; des nuages, au fond, représentent l'instant. Les maisons du quartier entretiennent avec la fontaine des rapports à la fois si familiers et si déférents que leur ensemble a l'air d'une cérémonie immobile.

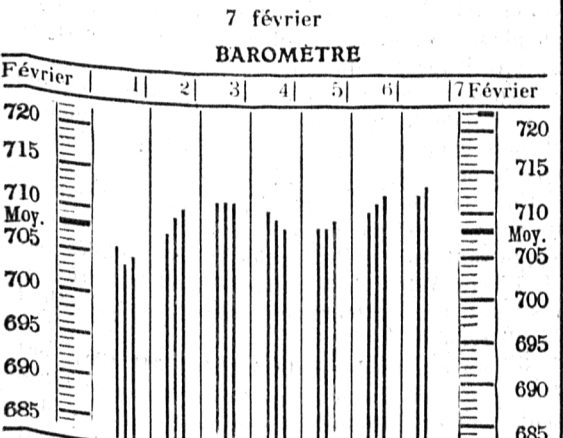
Au moment où je termine ces lignes, je n'ai plus sous les yeux la vignette de Robert. Je m'efforce de me la rappeler, mais seul le fût qui hausse la margelle aux eaux vives se détache en relief dans ma mémoire. Cette présence emplit le cadre entier de l'image, elle donne au tout l'abstraite netteté d'une épure, d'un décor où tout est dépouillé, qui est nu de l'instant et du détail, où l'on n'adore plus à Jérusalem ou à Samarie, mais en esprit et en vérité.

Henri Bise.

### PUBLICATIONS NOUVELLES

**L'oraison dominicale et la salutation angélique**, d'après Saint Thomas, par l'abbé J. Ph. Bord. — No 597 — Un volume in-32 (13x8 cent.) de 130 pages. Société de Saint Jean l'évangéliste. Desclée et Co, Tournai (Belgique). Innombrables sont les commentaires, et beaucoup de grande valeur, qui ont essayé d'exprimer toute la subtilité de doctrine et de vie surnaturelles, cachée sous ces admirables formules, depuis les vénérables instructions de la catéchèse antique jusqu'aux traités contemporains. Il a fallu le génie de saint Thomas pour réduire, en quelques pages, avec une rare clarté d'exposition, avec une richesse abondante de doctrine, avec un sentiment pénétré de piété, tout ce que son esprit si ouvert et si profond, tout ce que la pieuse perspicacité des saints docteurs ont découvert dans l'Oraison dominicale et la Salutation Angélique. Tous les commentateurs s'inspirent de cette source féconde. Il convenait de mettre ces pages lumineuses à la portée de tous, dans un opuscule commode et de facile usage.

### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE



Paris, 7 février.

(Havas.) — A 3 heures 30 ce matin mercredi, au ministère de l'Intérieur, on annonçait que le chiffre des blessés à la suite des troubles d'hier soir était de 300 environ et celui des morts de 6. Selon le *Petit Parisien*, il fut tiré plus de 1000 coups de feu lors du second assaut donné au barrage établi sur le pont de la Concorde.

Le *Petit Journal* donne les renseignements suivants sur le nombre des victimes des manifestations d'hier soir. Suivant des renseignements recueillis à 3 heures ce matin, il y a 20 morts à l'hôpital Bichat. Les hôpitaux se refusent de fournir le moindre renseignement.

Les journaux ne sont pas d'accord sur le nombre des morts des manifestations d'hier.

Le *Petit Parisien* donne 9 morts civils ; le *Petit Journal*, 20 morts à l'hôpital Bichat et 10 ou 12 à l'hôpital Beaujon. *L'Humanité* dit que le nombre des décès est de 12. Selon la *Victoire*, il serait de 16.

Enfin, selon l'*Action française*, il n'y a pas moins de 50 morts.

(Havas.) — M. Gaston Menier, sénateur radical de la Seine-et-Marne, reconnu par des manifestants place de la Concorde, a été roué de coups et sérieusement frappé. Son état serait grave. M. Herriot a failli subir le même sort en sortant de la Chambre.

(Havas.) — A 4 heures, le service d'ordre a été définitivement levé.

L'Ordre annonce que, au cours de son entretien avec le président de la république, M. Daladier a fait signer à celui-ci un décret lui donnant tous les pouvoirs de police et suspendant notamment la publication de certains journaux.

(Havas.) — Il est à présumer que, comme suite à la décision prise par le gouvernement de demander au parquet d'ouvrir une information contre inconnu, pour provocation au meurtre et complot contre la sûreté de l'Etat, un certain nombre d'arrestations auront lieu à bref délai.

### Une manifestation socialiste pour ce soir mercredi

(Havas.) — Le *Populaire*, sous la signature de M. Paul Faure, secrétaire du parti socialiste, fait appel aux membres du parti socialiste, de ses fédérations de la Seine et de Seine-et-Oise, leur demandant de se rendre tous à la grande manifestation « contre la tentative de la réaction fasciste de s'emparer du pouvoir », qui se déroulera à 7 heures, place de la Bastille.

L'appel ajoute que, au cours de la journée, tous les efforts seront faits pour qu'une entente loyale et fraternelle réunisse toutes les organisations prolétariennes, partis socialistes, parti communiste, confédération générale du travail, confédération générale du travail unifiée.

### Les élus de Paris

Une réunion comprenant tous les élus de Paris, conseillers municipaux, conseillers généraux, a été fixée pour cet après-midi, à l'hôtel de ville.

### Commission d'enquête sur l'affaire Stavisky

Demain jeudi, la Chambre se réunira pour délibérer au sujet de l'institution d'une commission d'enquête concernant l'affaire Stavisky.

### Déclarations de M. Chiappe

Un journaliste, M. Géo London, a obtenu une interview de M. Jean Chiappe. Celui-ci a déclaré :

« Je quitte un lourd fardeau. Je m'en vais, fidèle à ma promesse. Quand j'ai pris possession de mes fonctions, j'ai dit à mes gardiens : « Je ne quitterai cette maison que dans deux cas : si je perds votre confiance ou si le gouvernement n'a plus confiance en moi. » Les gardiens m'ont conservé leur confiance. Vous savez le reste... Je pars, l'âme sereine, avec la fierté d'avoir rempli ma tâche jusqu'au bout. Je ne veux pas de compensation, fût-elle dorée, comme celle que l'on m'offrait. C'était me mal connaître que de croire que j'allais accepter la résidence du Maroc. Me voyez-vous partir pour Rabat quand les communistes crient : « Chiappe en prison ! ». Ma parole, j'aurais eu l'air de fuir. Je reste à Paris simple citoyen.

« Le geste chevaleresque de mon ami Edouard Renard se démantelant de ses fonctions de préfet de la Seine n'est-il pas magnifique ? Tous deux, côte à côte, fraternellement unis, nous avons travaillé au bien de Paris. Il veut m'accompagner dans ma retraite. La noblesse d'une telle attitude doit consoler les esprits pessimistes : le spectacle de deux hauts fonctionnaires unis et solidaires quand, ailleurs, les rivalités et les intrigues se donnent libre cours, est matière à consolation.

« Je me suis toujours appliqué à faire en sorte que le sang ne coule pas dans les rues de Paris. J'en appelle à mes ennemis les plus acharnés : rien de cela ne s'est produit pendant sept ans... Mes mains sont propres, pourrais-je dire, moi

aussi. Que fallait-il pour assurer l'ordre ? Je m'en suis rendu compte en 1927, au moment des manifestations Sarco-Vanzetti. J'eus alors la vision très nette de ce qui nous manquait : un outillage permettant une mobilité rapide des forces de police. J'ai fait doter mes services de camions et de voitures. Le résultat s'est tout de suite fait sentir. Les organisations communistes ont été mises dans l'impossibilité de paraître dans les rues et un mouvement qui ne se montre pas drapeaux déployés perd de sa force. C'est ce qui s'est produit. »

### Le désarmement à la Chambre anglaise

(Havas.) — Aux Communes, c'est sans enthousiasme que les orateurs qui ont pris la parole pour répondre à l'argumentation de sir John Simon, ont commenté les termes et l'esprit du plan britannique de désarmement.

Pour le major Attlee, travailliste, sir Herbert Samuel, libéral et les divers délégués des groupes de l'opposition, le projet a deux défauts essentiels : il n'organise pas la sécurité par un système collectif et il accorde à l'Allemagne de Hitler un droit de réarmement refusé au régime démocratique dont Stresemann et le chancelier Brüning avaient été les interprètes.

L'intervention la plus écoutée a été celle de M. Austen Chamberlain. Après avoir exprimé les craintes que suscitait en lui la politique générale du gouvernement hitlérien, sir Chamberlain a résumé sa thèse en cette formule : « Si nous devons accepter les revendications de l'Allemagne, sur certains points, l'Allemagne doit renoncer à ses revendications, sur les autres, à savoir sur les possessions coloniales qu'elle a perdues. »

A cette double critique, l'ancien ministre ajoute l'affirmation du droit d'égalité. Cette affirmation ne donne-t-elle pas à entendre que le Reich pourra prétendre à l'égalité navale ? Ne doit-on pas préciser, d'autre part, que, en aucun cas, le gouvernement britannique n'admettra une modification du statut de la zone démilitarisée ?

Bien qu'il appartint à M. Eden de répondre à ces interpellations, sir John Simon s'est immédiatement levé de son banc pour répondre aux deux questions de sir Chamberlain. En ce qui concerne la zone démilitarisée, le ministre a affirmé que l'égalité des droits ne s'y étend pas et qu'elle est circonscrite à la question des armements. En matière navale, le gouvernement espère pouvoir négocier un nouvel accord ainsi qu'il est prévu par le projet de convention, mais, ajouta sir John Simon, ce problème est entièrement distinct des autres et fera l'objet de négociations entièrement distinctes.

M. Eden qui a conclu le débat au nom du gouvernement, a, selon la coutume, répondu séparément aux objections présentées par les divers orateurs.

Le trait le plus marquant de son discours a été son exposé de l'attitude britannique en présence de la tension austro-allemande.

Le gouvernement britannique, a précisé le lord du sceau privé, devra examiner la réclamation de l'Autriche de concert avec les autres membres du Conseil de la Société des nations. Toute action qui sera prise devra être une action conjointe décidée par le Conseil et non pas celle de gouvernement prise individuellement.

Il n'appartient pas au gouvernement d'intervenir dans les affaires intérieures des autres pays. L'Autriche a par contre le droit entièrement reconnu par la Grande-Bretagne d'exiger qu'aucun gouvernement n'intervienne dans ses affaires.

La séance a été levée sans qu'aucun vote fût intervenu.

### Le Vatican et l'Allemagne

Hier mardi, ont commencé de nouvelles négociations entre le Saint-Siège et l'Allemagne. Du côté allemand, elles sont dirigées par M. Buttman qui, avant la signature du concordat et plusieurs fois depuis, est venu à Rome pour régler la question des catholiques allemands.

Les conversations qui ont eu lieu depuis la signature du concordat avaient trait à un certain nombre de cas précis, où le Saint-Siège voyait une violation de l'accord par l'Allemagne. Malgré la mise au point ou le règlement de la plupart de ces cas particuliers, la situation ne s'est pas améliorée, au contraire. Le Saint-Siège souhaiterait, semble-t-il, qu'un texte additionnel permette de limiter de façon plus précise les droits des parties contractantes. Ainsi pourraient être réglées de façon définitive les divergences d'interprétation dont la gravité se révèle chaque jour davantage.

Le mécontentement au Vatican est extrêmement vif. Les informations venant d'Allemagne apportent constamment à Rome des exemples nouveaux des mauvais traitements dont se plaignent les membres du clergé catholique, spécialement en Bavière et dans la région rhénane.

### Espionnage en Espagne

(Havas.) — Quatre individus, faisant partie d'une vaste organisation d'espionnage, ont été arrêtés. Ils s'intéressaient surtout à la situation militaire des îles Baléares et des côtes de la Méditerranée. D'autres arrestations vont suivre.

### Mort de M. Mennesson

On annonce la mort, dans une clinique où il avait été transporté afin d'y subir une intervention chirurgicale, du bâtonnier Gustave Mennesson, doyen du barreau parisien. Il était né à Craonne, dans l'Aisne, le 24 janvier 1847. Au Palais, où tout le monde l'estimait et l'affectionnait, où l'on s'efforçait de lui rendre moins cruel le souvenir de deux pertes douloureuses qui se suivirent de près, voici moins de vingt mois, celles de sa femme et de son fils, tué dans un accident d'automobile, près de Lisieux, la nouvelle de son décès a provoqué une réelle et profonde émotion.

### John Rockefeller serait à toute extrémité

D'après les dernières informations, M. John Rockefeller, l'homme le plus riche du monde, serait dans un état désespéré. Le malade, qui est dans sa résidence de Pocantico, de l'Etat de New-York, est âgé de 94 ans.

### Une nouvelle avalanche fait huit morts en Italie

Une nouvelle avalanche a fait huit morts à Montegallo, huit autres victimes qui, ajoutés aux huit de Rusiano et aux dix-neuf de Bolognola, portent à trente-cinq le nombre des morts.

### Des soldats brésiliens font irruption dans un bal et y tuent douze personnes

Un message de Sao-Paulo (Brésil) signale que douze personnes au moins ont été tuées durant un bal à l'Odéon, l'un des principaux cinémas de la ville, par des soldats qui, faisant irruption dans la salle, ont tiré des coups de fusil sur l'assistance, usé de leurs baïonnettes et saccagé l'établissement. Des femmes et des enfants ont été piétinés. D'autres ont été précipités par les fenêtres.

On croit qu'il y a eu douze morts et une vingtaine de blessés.

Les soldats appartiennent à des régiments du Nord du Brésil, en garnison à São-Paulo depuis la révolte de 1932 qui dressa les Paulistes contre le gouvernement fédéral. Le message ajoute qu'avant cet extraordinaire incident deux officiers impliqués dans une querelle avaient quitté le bal en jurant de se venger. Une heure plus tard, deux camions amenaient des détachements de soldats.

### Le temps

Prévisions de l'Observatoire de Paris, ce matin, à 9 heures : Assez beau temps ; ciel un peu brumeux et couvert ; vent faible, variable ; température stationnaire.

### Mort de M. William Martin, ancien rédacteur du « Journal de Genève »

M. William Martin, ancien rédacteur du *Journal de Genève*, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, est mort ce matin, après une courte maladie.

Il était âgé de 53 ans. M. William Martin s'était consacré au journalisme. Il a vivement soutenu, dans ses articles et ses conférences, l'idée de la pacification internationale et la Société des nations.

Son attitude pacifiste extrême et la position qu'il prit en faveur des thèses allemandes et dans le conflit sino-japonais le mirent en opposition avec l'opinion genevoise et M. William Martin quitta le *Journal de Genève* pour aller s'établir à Zurich, où on lui fit une place dans le corps enseignant du Polytechnicum. Il fit en Chine un voyage au cours duquel on lui fit des honneurs particuliers.

### Décès d'un conseiller national

On annonce la mort, à l'âge de 62 ans, de M. Auguste Mühlebach, conseiller national. Le défunt était membre du groupe conservateur du Conseil national depuis 1930.

### Au Grand Conseil valaisan

L'examen du projet de budget a commencé ce matin mercredi. Demain jeudi, sera désigné le successeur du juge cantonal Erasme de Courten. Il sera choisi dans le Bas-Valais. Le district de Saint-Maurice propose M. Charles de Werra, et celui d'Entremont, M. Camille Pouget, ancien préfet et député au Grand Conseil.

### Le froid en Valais

Le froid continue à sévir dans la partie supérieure de la vallée du Rhône. Le fleuve charrie des glaçons et les rivières n'ont plus qu'un faible débit. Le thermomètre marque de -7 à -12, suivant les régions. Pourtant, à partir de Martigny, le temps est très calme : pas de courant, aucune bise.

A l'altitude de 1500-2000 mètres, la couche de neige atteint de 60 à 120 centimètres.

## Le récit d'un Sibérien

Le Temps de Kharbine, important journal de Mandchourie, relate une surprenante histoire touchant une population jusqu'ici insoupçonnée qui habite les régions les plus éloignées de la « taïga », fameuses forêts sibériennes dont la superficie représente un bon dixième du globe. C'est un hasard qui a permis d'apprendre que dans ces immenses contrées restées vierges depuis la création du monde, il existe d'autres habitants que les tribus d'aïnos ou d'orotchens, nomades en voie de disparition qui adorent l'ours, leur dieu et leur terreur.

Quelques chasseurs de Kharbine, desquels on tient ce récit, ont rencontré, pendant une expédition à la frontière soviétique, un être étrange, couvert de peaux de bêtes, qu'ils ont d'abord pris pour un pauvre nomade. Quelle fut leur stupéfaction de découvrir sous cet aspect sauvage un de leurs compatriotes et même un homme très cultivé ! L'homme des bois apprit aux chasseurs qu'il était le délégué d'un groupe important de personnes fuyant comme lui la terreur bolchévique et habitant depuis plusieurs années des régions éloignées de la « taïga ». D'après ses dires, les fugitifs ont fondé au cœur des forêts impénétrables plusieurs villages où ils vivent dans des privations inouïes, mais heureuse d'être soustraits à la terreur et au régime soviétiques. Pour construire leurs cabanes et aménager leurs champs, ils n'ont eu que quelques haches et quelques pioches qu'ils soignaient comme leurs plus grandes richesses, mais qui, à la longue, se sont usées en laissant les colons démunis : ce qui a nécessité principalement son voyage en Mandchourie. Complètement privée d'outils, la population de la « Taïga » a rassemblé des fourrures précieuses et a chargé le messager de se rendre en Mandchourie pour s'y procurer des instruments et quelques armes.

L'homme des forêts, comme l'appelle la presse mandchourienne, a raconté plusieurs épisodes curieux de sa vie sauvage. Un jour, par exemple, les robinsons ont trouvé dans la forêt deux enfants vivant au milieu d'un troupeau de cerfs. Les petits, qui étaient devenus presque sauvages, ont fait comprendre que leur père avait été tué pendant la fuite et que leur mère était morte dans la forêt. Heureusement qu'ils se trouvèrent dans la belle saison et qu'ils pouvaient vivre en se nourrissant de baies et du lait des biches qui étaient sans défiance à leur égard. Le village a même son prêtre, qui est venu seul, on ne sait d'où, et son église creusée dans une caverne qui servait autrefois de tanière à un ours.

L'envoyé a ajouté que les différents groupes de colons n'entrent presque jamais en relations avec quiconque de peur d'être trahis, livrés aux bolchévistes qui font subir aux captifs des tortures à la mode chinoise. Les colons se gardaient bien de se montrer également aux Chinois, car les autorités faisaient tout pour les capturer et les vendre ensuite aux bolchévistes qui payaient cent roubles par tête. Ce n'est qu'après l'instauration de l'Etat mandchou qu'ils ont osé sortir de temps en temps des forêts pour se procurer les objets nécessaires. Le bruit de l'attitude bienveillante des nouvelles autorités mandchouriennes s'est répandu jusqu'à la « Taïga » et les fugitifs n'attendent qu'une confirmation pour abandonner leurs abris et se rendre sur le territoire du nouvel Etat.

Le récit de l'inconnu a été officiellement consigné et il a été laissé libre de retourner dans la forêt après s'être pourvu des objets désirés.

## AVIATION

### Un nouvel « autogire »

L'ingénieur espagnol de La Cierva a pour suivi, samedi, à Villacoublay, près de Paris, les essais qu'il a entrepris en Angleterre à bord de son nouvel autogire C-30, muni d'un moteur de 140 CV.

L'autogire C-30 a ceci de particulier que les plans fixes des anciens appareils de La Cierva ont disparu et alors que les anciens autogires étaient munis des gouvernes ordinaires des avions, c'est-à-dire gauchissement, profondeur et direction, le C-30 est muni de gouvernes propres à l'autogire qui conservent toute leur efficacité dans tous les cas de vol et en particulier dans la descente verticale.

Les gouvernes agissent par l'intermédiaire d'un manche à balai sur l'orientation du rotor, c'est-à-dire sur les trois pales fixées au-dessus du fuselage, et qui donnent l'impression, quand l'appareil vole, que les aviateurs se servent d'un parapluie qu'ils font tourner au-dessus d'eux. Le moyeu du rotor est monté à la cardan sur le fuselage. Le pilote déplace ainsi à volonté le centre de gravité de l'appareil dans le sens longitudinal, comme dans le sens transversal.

Voilà donc le principe du contrôle direct du rotor, c'est-à-dire de l'autogire que l'ingénieur La Cierva a piloté à Villacoublay.

D'abord, comme disent les Anglais, le départ et l'atterrissage se sont faits « sur un tennis » ; le décollage prenant cinq à six mètres, l'atterrissage ayant lieu sur place, comme celui d'un oiseau. L'inventeur s'est posé ensuite dans un carré de cinq mètres de côté. Puis il a fait une course de lenteur contre un homme courant sur l'aérodrome de Villacoublay à une moyenne d'environ 12 kilomètres et cette course, l'autogire l'a gagnée.

Le C-30, s'élevant à 300 mètres, a fait dans

le lit de vent du « surplace » pendant cinq minutes environ, sans perdre de hauteur. Enfin, revenant près du sol et laissant traîner une corde, il permit à un homme, posté à un endroit déterminé, d'accrocher à cette corde une valise que le pilote amena jusqu'à lui.

A ces expériences de lenteur, il faut opposer la vitesse de la machine, laquelle atteint la moyenne horaire de 160 à 165 kilomètres.

Au reste, les performances de la machine sont les suivantes :

Vitesse maximum : 185 km.-heure ; vitesse minimum au sol en vol horizontal : 28 km.-heure ; vitesse ascensionnelle : 5 mètres-seconde ; plafond : 5000 mètres ; longueur de roulement au départ par vent inférieur à 5 mètres-seconde : 15 mètres ; longueur de roulement à l'atterrissage : 0 ; vitesse verticale de descente : 3 m. 80 par seconde.

### La double traversée de l'Atlantique-sud par l'hydravion « Croix-du-Sud »

C'est dans des conditions parfaites de régularité que l'équipage de l'hydravion *Croix-du-Sud* a mené à bien la double traversée de l'Atlantique-sud, de Saint-Louis à Natal et retour.

L'intérêt de cette liaison n'échappera à personne. Elle montre la possibilité d'assurer avec une plus grande rapidité encore le trafic postal aérien France-Amérique du sud, lequel utilise encore actuellement les concours d'avisos sur le trajet maritime accompli deux fois par le capitaine de corvette Bonnot.

Cette démonstration vient également à son heure, au lendemain de la tentative italienne de la semaine dernière, effectuée avec un avion trimoteur qui, malheureusement, se brisa sur la côte américaine. Il ne faut pas oublier non plus que, à partir de lundi 5 février, une ligne allemande va assurer un service régulier Berlin-Amérique du sud, par la côte portugaise d'Afrique, avec une halte en plein Océan, où un vaisseau allemand recevra sur un tapis d'atterrissage l'appareil venant de la côte africaine, pour le monter à bord, le réapprovisionner et le lancer ensuite par catapulte. Ce sont là, on l'avouera, procédés compliqués.

La solution française par le *Croix-du-Sud* marque une supériorité évidente, car elle paraît pouvoir se renouveler maintenant dans des conditions de sécurité qui sont d'une importance primordiale.

C'est en quoi la double démonstration qui vient d'être effectuée prend une haute signification.

L'aller de Saint-Louis à Natal (3-4 janvier) fut effectué en 19 heures 12 min. ; le retour de Natal à Saint-Louis (30-31 janvier) a été accompli en 21 heures 35 m. Ce ne sont pas là des records, mais toutefois de suffisantes vitesses pour assurer un trafic commercial.

### L'aviation populaire

L'Association d'études techniques des ailes, qui est présidée par M. Perrin, député de Paris, vice-président de la commission de l'aéronautique à la Chambre, a mis au concours l'étude d'un avion à faible puissance (cellule et moteur) destiné à rendre le prix de l'heure de vol accessible aux bourses les plus modestes.

Les projets établis par les concurrents, conformément aux cahiers des charges élaborés par l'Association d'études techniques des ailes, ont été examinés par un jury.

Dans le même ordre d'idées, le président de la Chambre américaine a pris l'initiative de faire construire un avion populaire en grande série (10.000 appareils). Cet avion doit être un monoplane d'une vitesse d'atterrissage de 40 kilomètres-heure et d'une vitesse maximum de 160 kilomètres-heure. Le prix de cet appareil est fixé à 700 dollars (environ 2300 fr.).

Des questionnaires ont été adressés à 34.000 pilotes américains afin de leur demander s'ils étaient disposés à acheter un tel avion.

En une semaine, 5643 réponses affirmatives ont été recueillies.

## ARCHEOLOGIE

### Une mosaïque romaine découverte en Libye

Pour l'arrivée du maréchal Balbo à Tripoli, on a annoncé la découverte, à Leptis (la « Leptis Magna » des anciens), d'une magnifique mosaïque polychrome. La partie centrale de cette mosaïque, qui ornait une somptueuse villa de la cité romaine, comporte sept petits tableaux admirablement conservés, qui représentent Orphée attirant et charmant les animaux aux sons de sa lyre. Orphée, coiffé du bonnet phrygien, voit venir à lui, sur sa droite, le lion, le cerf, le cheval, l'antilope et sur sa gauche le tigre, la panthère, le léopard, la gazelle, tandis qu'autour de sa tête volent les oiseaux, l'aigle, le paon, le faisan, etc. Les couleurs vives des petites pierres de la mosaïque sont admirablement conservées. On continue les fouilles de la villa dans l'espoir de retrouver d'autres chefs-d'œuvre.

**BALE** Ecole de commerce  
**Widemann**  
Cours de langue allemande 1840-9  
Cours supérieur de commerce  
Entrée mi-avril.

## « LEON BLOY »

par M. Léopold Levaux

M. Léopold Levaux, que nos lecteurs connaissent bien par les articles si personnels et profonds qu'ils ont pu lire ici et qui a fait à la Grenette des conférences fort appréciées, a consacré à Léon Bloy un livre émouvant où la sympathie ne nuit jamais au jugement, un livre qui n'est ni excessif, ni aveugle.

Léon Bloy ! Nous nous souvenons comme d'hier de notre premier contact avec l'œuvre puissante de cet écrivain. Un ami, un étudiant, qui venait de lire cette extraordinaire *Exégèse des lieux communs*, nous en parla avec enthousiasme. Cet ami n'étant pas coutumier d'emballage, le fait nous frappa. Et ce fut, pour tous deux, un voyage dans cette œuvre, voyage qui devait aboutir, quelques mois après, à la conversion de cet étudiant. Et notons tout de suite que, quatre ou cinq années plus tard, le fait se renouvela, identique, pour un autre ami.

La sympathie de M. Levaux pour Léon Bloy, avons-nous dit, ne nuit pas à son jugement. Il veut que Bloy ait du génie, mais il ne cache pas ses insuffisances. « Homme, écrit-il, d'un tempérament excessif où la pathologie avait une certaine part... » Le grand savant français, Pierre Termier, mort il y a quelques années, avait dit : « C'est un bon vin généreux que recouvre une écume ; écarter l'écume et buvez le vin. »

« Ecartez l'écume ! » C'est précisément ce qu'a fait M. Levaux. Il apporte dans son étude des documents personnels précieux, le témoignage d'amis très fidèles de Bloy (et il y avait parfois plus de mérite encore à le rester qu'à le devenir), celui, aussi, d'adversaires, voire d'ennemis absolument déchainés, tel cet académicien qui déclarait Bloy chrétien « d'une épaisse férocité un peu sottise, un peu pharisaïque ». Or, s'il est une accusation monstrueuse, c'est d'oser reprocher au « mendiant ingrat » de manquer de sincérité.

Dans la première partie du livre de M. Levaux, une rapide biographie nous révèle l'enfance, la jeunesse et la maturité de l'écrivain. On assiste aux luttes qu'il soutint pour retrouver la foi. Repris par Dieu, Bloy a été atteint par le mépris où le monde moderne tient Dieu. Son indignation, jointe à l'amour du Créateur, se manifeste par des traits d'une force inouïe. « Quand Jésus viendra, écrit-il, par exemple, ceux d'entre nous qui veilleront encore, à la clarté d'une petite lampe, n'auront plus la force de se tourner vers sa Face, tellement ils seront attentifs à interroger les signes qui ne peuvent pas donner la vie. Il faudra que la Lumière les frappe dans le dos et qu'ils soient jugés par derrière. »

Dans la deuxième partie de son livre, M. Levaux étudie notamment « l'hérésie » de Léon Bloy. Certes, il y a dans l'œuvre de celui-ci des erreurs, mais l'horreur de l'hérésie est le plus fort de ses sentiments. S'il avait été censuré, Bloy ne fût pas resté une heure en dehors de l'Eglise. Sa plume était au service de Dieu. Il a lutté toute sa vie avec la misère pour avoir la liberté de proclamer « librement la Vérité ». L'attrait de la gloire ni l'argent n'eurent d'influence sur lui.

Et pourtant on sait dans quel injuste silence, partant dans quelle misère, fut tenu toute sa vie cet écrivain. M. Levaux a montré, dans des pages graves, les raisons de ce dédain, qui se marqua non seulement dans les milieux antireligieux, mais même dans le camp où un combattant de cette valeur aurait dû être accueilli avec joie.

Depuis, la guerre a libéré Bloy, mort, du silence. Aux amis qu'il avait gardés, les Pierre Termier, les Jacques Maritain, et nous ajouterons M. Levaux, se joignirent des personnes nombreuses, qu'avait conquises sa farouche aspiration à l'absolu. Admirateurs excessifs parfois et qui ont été pour beaucoup dans les contradictions souvent très violentes qui éclatèrent de l'autre côté de la barricade.

Mais ne faut-il pas se placer plus haut, et faisant preuve de cette mesure que marque M. Levaux tout au long de son livre, considérer l'influence de Léon Bloy. Celui-ci, avons-nous dit, est resté sourd à l'attrait de la gloire. Il n'a rêvé que d'une chose : laisser un témoignage de sa foi. Et il y a réussi. Son œuvre a converti et convertit encore un grand nombre de personnes. Instrument providentiel, elle a orienté des athées vers la foi et a sauvé bien des catholiques d'une croupissante indifférence.

Mais, a constaté M. Levaux, l'œuvre de Bloy ne doit pas être mise indifféremment dans les mains du premier venu, et surtout pas dans celles de la jeunesse. Cette œuvre, par ses excès, présente certains dangers. Il faut accomplir soigneusement une décantation, car « l'écume » est souvent difficile à éliminer de ce vin parfois trop généreux. Il faut aussi laisser agir le temps. N'a-t-il pas agi pour Dante ? Et, pourtant, « l'apreté et la haine ont-elles jamais dépassé les réprobations et les damnations dantesques » ? Le recul, s'il n'exécute rien, sépare, cependant, et purifie.

Il restera que, dans un siècle affreusement matérialiste, un homme a peiné, dans un labeur héroïque et émouvant, pauvre et ignoré, mais soutenu par une foi puissante, au service de la vérité. Mais il est sorti de l'oubli alors que beaucoup de ses contemporains un temps illustres y entraient.

\* M. Léopold Levaux, *Léon Bloy*, 1 vol. Editions Rex, Louvain-Paris.

## LES SPORTS

### Nouveau succès de skieurs suisses en France

Notre correspondant de Marseille nous écrit : Nos compatriotes se sont de nouveau distingués dimanche, 4 février, à la seconde journée des concours de la Fédération provençale de ski, au Mont-Ventoux (Vaucluse).

Cette manifestation comprenait trois épreuves qui se disputèrent par un temps superbe et une neige de bonne qualité.

Sur les 23 concurrents, trois coureurs seulement ont participé à chaque épreuve. Ce sont : Tappolet, Dunand et Luy, du Club des skieurs de Marseille, tous trois ressortissants suisses.

Kurt Tappolet, qui s'était déjà classé en bon rang le dimanche précédent, a été proclamé, à la suite de ses nouvelles performances, champion de Provence pour 1934. C'est un skieur complet dont la Fédération provençale attend beaucoup encore. Souhaitons à ce courageux sportif de porter bien haut au championnat de France les couleurs du Ski-Club de Marseille, tout en mettant en valeur la formation technique parfaite qu'il a apportée de Suisse en matière de ski. M.-J. A.

### Les Jeux d'hiver universitaires

Pour les Jeux internationaux universitaires qui auront lieu à Wengen, du 9 au 11 février, 128 coureurs sont inscrits.

La course de descente sera disputée par 105 coureurs ; la course de fond, par 52, et les concours de sauts, par 24. La course d'estafettes réunira huit équipes.

### Le concours hippique de Gstaad

On sait que le concours hippique de Gstaad aura lieu samedi et dimanche prochains. Le comité d'organisation a su heureusement varier les formules des diverses épreuves qui figurent au programme. Comme, d'autre part, les concurrents inscrits sont plus nombreux que jamais, il n'y a pas de doute que le concours des 10 et 11 février obtiendra le plus grand et le plus mérité des succès.

Indépendamment des concours proprement dits, on assistera à des courses captivantes de skijöring, à une exhibition de haute école et à un quadrille costumé présenté par des amazones et des cavaliers du manège de Genève. Le directeur de ce manège, M. Frank, présentera son cheval *Bambusz*, dressé conformément au règlement de dressage des Jeux olympiques.

Dimanche, un train spécial pour Gstaad assurera, à Monthovon, la correspondance du train des Chemins de fer électriques de la Gruyère qui arrive à cette dernière station à midi 47.

### La coupe Davis de tennis

Au siège de la Fédération anglaise de tennis a eu lieu, vendredi, le tirage au sort pour la coupe Davis de tennis de 1934.

Pour le premier tour de la zone européenne, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, l'Australie, la Tchéco-Slovaquie et la Nouvelle-Zélande ont été déclarés exempts.

Voici l'ordre des parties arrêtées :

Zone européenne. Premier tour : Suisse contre Indes britanniques et France contre Autriche.

Deuxième tour : Tchéco-Slovaquie contre Nouvelle-Zélande, Italie contre vainqueur du match Suisse-Indes ; vainqueur du match France-Autriche contre Allemagne et Australie contre Japon.

Zone Amérique du nord : Etats-Unis contre Canada.

Zone Amérique du sud : Brésil contre Pérou.

### Les championnats cyclistes du monde à Leipzig

La Fédération allemande cycliste vient de publier le programme complet pour les championnats du monde cycliste qui se dérouleront du 10 au 19 août, à Leipzig.

Les épreuves sur piste auront lieu au vélodrome de Lindeman et les épreuves sur route se disputeront sur un circuit de 10 km.

## Cinéma

### Les déceptions du metteur en scène

De l'hebdomadaire catholique français *Choisir* : C'est un art magnifique que celui du metteur en scène. Il promet beaucoup, il permet beaucoup. A l'heure présente, alors que le cinéma est en plein développement, il n'est guère de carrière plus réellement séduisante.

Hélas, les difficultés en sont grandes. On ne fait pas de la mise en scène dans sa chambre. Il faut avoir des capitaux, des commanditaires, et cela ne se trouve pas aisément.

Une statistique, ou plutôt, ce qui vaut mieux, un calcul établi par notre confrère le *Film sonore*, s'appuyant sur quelques documents publiés par M. Pierre Autré, dans *Filmo*, établit que très rares sont les metteurs en scène qui travaillent régulièrement.

Sur un espace de quatre années, 617 films ont été tournés en France ; quatre metteurs en scène seulement ont produit en ces quatre années plus de dix films ; quatre en ont produit entre sept et dix ; neuf ont réussi à en produire sept, et huit ont six films à leur actif.

Ensuite, la progression se fait de plus en plus forte : 17 ont produit 4 films ; 28 en ont fait 3 ; 43 n'ont eu que 2 films à tourner, et enfin 101 metteurs en scène ont été réduits à un seul film. Ces chiffres ont une suffisante éloquence.

# FRIBOURG

## GRAND CONSEIL

SEANCE DU 6 FÉVRIER

Présidence : M. Pierre Benninger.

M. Benninger prononce l'éloge funèbre de M. Ayer, le regretté syndic de Romont. Il annonce le décès de M. Henri Buchs, député.

Comptes rendus

Instruction publique

Rapporteur : M. Lucien Despond.

1<sup>re</sup> observation : A propos du compte rendu de 1931, la commission d'économie publique avait fait observer que les frais occasionnés par les mutualités scolaires étaient en constante progression. Elle constate qu'en 1932 la situation n'a fait que s'aggraver.

En effet, en 1931, pour 11,123 élèves assurés, les dépenses des caisses ont été de 131,066 fr. 95, soit 11 fr. 78 par élève. En 1932, pour 13,302 élèves, les dépenses ont atteint 183,317 fr. 05, soit 13 fr. 77 par élève, d'où une augmentation de dépenses de 2 fr. par élève.

Pour remédier à cet état de choses, la commission d'économie publique avait suggéré la révision du tarif médical, spécialement en ce qui concerne les indemnités de route.

Le gouvernement a répondu que la commission cantonale avait précisément engagé des pourparlers avec la Société des médecins en vue d'obtenir une réduction du tarif des déplacements. La Direction de l'Instruction publique répète, à la page 5 de son compte rendu pour 1932, que la commission cantonale a décidé de remettre en discussion les tarifs médicaux et surtout les tarifs de déplacement de médecins.

La commission d'économie publique désire savoir si l'année 1933 a vu tous ces pourparlers aboutir à des résultats tangibles.

Réponse : Nous reconnaissons que le coût moyen par élève, comparativement entre 1932 et 1931, est en augmentation de 2 fr. environ. Dans d'autres cantons, l'assurance infantile enregistre une dépense supérieure ; dans un canton, elle atteint une moyenne de 20 fr. 80.

Nous avons recouru aux mesures dont nous avons parlé dans notre réponse à propos du compte rendu de 1931. Pour l'exercice 1933, nous avons prévu la participation des parents aux frais de visites et de consultations des médecins dans la proportion du 25 % au maximum, partout où les caisses étaient déficitaires l'année précédente. De plus, les médecins ont consenti à réduire de 10 %, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1933, leurs notes d'honoraires en faveur des caisses régionales qui ont bouclé leurs comptes avec un déficit. Enfin, une nouvelle convention, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1934, a été passée avec la Société de médecine fribourgeoise. Elle réduit l'indemnité kilométrique ; elle exclut des charges de la Mutualité certaines prestations et précise nettement les conditions d'hospitalisation. Si ces mesures devaient ne pas être efficaces, nous dénoncerions la convention pour la fin de l'année.

2<sup>me</sup> observation : Lors de l'achat de la chapelle de Saint-Barthélemy, à Pérolles, opéré grâce aux sacrifices de la Confédération et du canton, la ville de Fribourg s'était engagée à prendre entièrement à sa charge l'aménagement et l'entretien du chemin d'accès à ce monument d'art et d'archéologie. Or, à l'heure actuelle, rien n'est fait. Le Conseil d'Etat pense-t-il intervenir pour que cet engagement soit respecté ?

Réponse du gouvernement : L'établissement du chemin d'accès à la chapelle de Pérolles a été confié par le conseil communal de la ville de Fribourg, le 5 avril 1933, à sa direction de l'Edilité. Le chemin d'accès est établi depuis le début de janvier.

3<sup>me</sup> observation : Les constructions de maisons d'école sont souvent trop coûteuses et les devis parfois exagérément dépassés. Les services de contrôle et de surveillance de l'Etat n'assument-ils pas une certaine responsabilité et ne conviendrait-il pas, à l'avenir, de prendre des mesures pour éviter de pareils mécomptes ?

Réponse : Nous regrettons les dépassements de crédits auxquels il est fait allusion. Quatre constructions ont été entreprises depuis le début de 1933 et terminées sans aucun mécompte. Nous continuerons à veiller à ce que les devis soient établis avec le soin voulu pour que les dépassements soient évités à l'avenir.

M. Samuel Gutknecht voudrait qu'on organisât les cours ménagers de manière qu'ils soient répartis pour une seule année scolaire.

M. Victor Chassot dit que les marchandises achetées par les Ecoles ménagères au bureau central du matériel scolaire sont plus chères que celles qui sont vendues dans les magasins ordinaires.

M. Piller, commissaire du gouvernement, montre que, dans la règle, les cours ménagers ont lieu pendant deux ans après l'école primaire. Depuis l'année passée, les élèves qui ont suffisamment de maturité d'esprit peuvent suivre les cours ménagers pendant une année, en même temps qu'elles fréquentent l'école primaire. Il ne croit pas qu'on puisse concentrer les cours ménagers en une année.

M. Piller déclare qu'il n'y a pas de bénéfices exagérés dans la vente du matériel aux Ecoles ménagères.

Justice, cultes, communes et paroisses

Rapporteur : M. Jean Oberson.

Observation unique : L'échange de la réplique et de la duplique, qui était l'exception, est devenu la règle, dans les procès civils, depuis que le tarif de 1929 alloue un minimum de 50 fr. pour la confection de ce mandat. D'où longueurs et frais. Le minimum de 40 fr. pour une simple introduction de cause apparaît également trop élevé.

La commission d'économie publique estime qu'une réduction de ces honoraires est indiquée et que, d'une manière générale, avant de mettre en vigueur des arrêtés de cette nature, il serait intéressant de consulter les magistrats chargés de les appliquer afin qu'ils puissent faire part de leur modeste expérience.

Dans le même ordre d'idée, la commission d'économie publique estime que le tarif des frais de poursuite de 1919, élaboré à une époque de vie chère, devrait s'adapter lui aussi au mouvement de déflation. N'y aurait-il pas possibilité d'intervenir dans ce sens auprès du Conseil fédéral ?

Réponse du gouvernement : Tout en relevant que le président du tribunal doit s'opposer aux répliques inutiles et veiller à ce que la première audience ne soit pas destinée à une simple introduction de cause, mais comporte, entre autres, un exposé du litige, selon la circulaire du Tribunal cantonal du 15 septembre 1925, nous pouvons déclarer que nous examinerons s'il y a lieu de procéder à une réduction de certains postes du tarif de 1929. Nous le ferons en consultant l'autorité judiciaire et l'association des avocats, ainsi que cela a été pratiqué lors de l'élaboration du tarif.

D'autre part, nous partageons la manière de voir de la commission d'économie publique et interviendrons auprès du Conseil fédéral en vue de la réduction du tarif des frais de poursuite. M. Auderset estime qu'on devrait accélérer certaines opérations judiciaires, en limitant l'activité parfois excessive des parties.

M. Ackermann dit sa satisfaction du nouveau tarif des avocats. Il souhaite qu'on ait plus de circonspection dans la modération des frais de justice.

Intérieur, agriculture, industrie et commerce

Rapporteur : M. Kälin.

1<sup>re</sup> observation : Les travaux concernant les améliorations foncières (drainages, etc.) étant au ralenti en raison de la situation actuelle, ne serait-il pas possible de diminuer momentanément le nombre des employés du bureau du Génie agricole ?

Réponse : Les employés du bureau du Génie agricole, sont au bénéfice d'une nomination et dans ces conditions, ils ne peuvent pas être renvoyés, même momentanément.

Dans la mesure où cela est possible, ils sont appelés comme aides auxiliaires dans d'autres dicastères.

2<sup>me</sup> observation : L'année dernière, la commission d'économie publique avait prié le Conseil d'Etat de prévoir des mesures de grande envergure pour remédier aux effets désastreux de la crise agricole. A cette intention, le gouvernement avait reçu du Grand Conseil des pouvoirs spéciaux, par décret du 4 mai 1933.

L'article 2 dudit décret prévoyait que le Conseil d'Etat présenterait, à la session de novembre et à chaque session ordinaire, un rapport sur les mesures qu'il aurait prises et sur celles qu'il envisagerait.

La commission d'économie publique se permet de rappeler la présentation de ce rapport qui n'a pas été faite à la dernière session.

Réponse : La nouvelle aide financière accordée aux paysans obérés, par décret de novembre dernier, et les nouvelles mesures envisagées par la Confédération, en vue de remédier à la situation de l'agriculture, nous engageant à ne pas prendre des dispositions exceptionnelles, ainsi que vous nous aviez autorisé à le faire, par décret du 4 mai 1933, mais d'attendre la suite des événements.

Cependant, par arrêté du 29 juillet 1933, nous avons accordé, temporairement, la qualité d'officier public aux conservateurs du registre foncier, pour la constitution des droits de gage immobiliers destinés à garantir les prêts ou avances effectués par le fonds cantonal de secours aux paysans obérés, conformément aux art. 25 et 40 de l'arrêté fédéral du 13 avril 1933.

3<sup>me</sup> observation : La commission d'économie publique reconnaît les efforts sensibles du gouvernement cantonal, des autorités fédérales et de l'Union des paysans pour soulager nos agriculteurs. Ces actions de secours ne pourraient-elles pas être accélérées en tenant compte surtout de la situation de nos paysans montagnards qui ne bénéficient pas de certains avantages de la plaine (régime du blé, cultures maraichères, etc.). Nos représentants aux Chambres fédérales sont priés de bien vouloir continuer activement leurs interventions qui, jusqu'à ce jour, se sont révélées très efficaces.

Réponse : Le Conseil d'Etat prend acte, avec satisfaction, de la déclaration de la commission d'économie publique, reconnaissant que des efforts sensibles ont été faits par les autorités pour soulager les agriculteurs. Il est d'accord de donner à la Commission de secours pour les paysans obérés des instructions afin d'accélérer l'examen des demandes des paysans provenant de la partie montagneuse du pays.

Pour tenir compte, dans une certaine mesure, de la situation plus particulièrement difficile de la partie montagneuse du pays, le Conseil d'Etat a décidé de subventionner plusieurs entreprises de travaux de chômage dans ces contrées.

M. Savoy expose les efforts faits par la Confédération : 30 à 35 millions pour le blé. On songe à verser, en outre, une somme de 10 à 15 millions pour venir en aide aux producteurs suisses de lait. Enfin, 12 millions sont prévus pour l'aide aux paysans obérés. L'action de secours, dans le canton, a sauvé 300 familles d'agriculteurs, qui étaient à la veille de sombrer. Nous aurons encore à considérer des cas de faillites, qu'on ne peut résoudre avec les moyens actuels. Certaines contrées de notre canton sont parmi les plus obérées du pays. Ailleurs, par contre, la situation, pour n'être pas brillante, n'est heureusement pas inquiétante.

Le gouvernement se préoccupe de la situation de la population de la montagne. On a subventionné des travaux de chômage dans la Singine et dans la Gruyère.

M. Sylvestre Pilloud dit que la commune de Châtel-Saint-Denis a fait des études pour la construction d'un chemin de forêt. Malheureusement, le projet a été retardé par les experts fédéraux, qui ont modifié les dispositions prises par le bureau cantonal du Génie agricole.

M. Kramer fait certaines observations en ce qui concerne l'assurance chevaline.

M. le docteur Clément demande ce qu'il en est du projet de création d'un village sur les terrains récupérés à la Joux-des-Ponts.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, a montré qu'il faut être prudent dans l'acceptation de certaines maladies au bénéfice de l'assurance chevaline.

En ce qui concerne la Joux-des-Ponts, les travaux d'assainissement continuent. Mais il n'est pas possible de les pousser plus activement, vu la situation des finances cantonales.

Police et santé publique

Rapporteur : M. Samuel Gutknecht.

Observation unique : Les enquêtes en matière d'accidents de la circulation sont trop souvent insuffisantes et défectueuses. La commission d'économie publique insiste vivement pour qu'il soit donné suite à la motion Ackermann. Elle suggère entre autres l'adoption des points suivants :

1<sup>o</sup> Constitution d'une brigade mobile techniquement instruite et outillée selon les exigences modernes.

2<sup>o</sup> Obligation pour les préfets de faire appel à cette brigade pour l'enquête préliminaire concernant les accidents de la circulation lorsqu'il y a mort d'homme ou lésion corporelle grave. Il serait même à désirer que cette brigade intervienne quand il y a dégâts matériels importants.

3<sup>o</sup> Obligation pour les préfets de transmettre au juge d'instruction, seul magistrat compétent pour décider de la suite à y donner, toutes les enquêtes concernant les accidents mortels ou avec lésion corporelle grave.

Réponse : Une brigade mobile, composée de deux gendarmes ayant reçu une formation spéciale pour le service de la circulation, est à disposition des préfets qui peuvent encore faire appel aux experts cantonaux, dans les cas d'accidents de la circulation. L'enquête doit avoir lieu non seulement lorsqu'il y a mort d'homme ou lésion corporelle grave, mais chaque fois que la sécurité de la route a été compromise.

Etant donnée l'intensité toujours croissante de la circulation automobile, nous prévoyons l'augmentation de la brigade mobile et des moyens de contrôle.

A teneur de notre législation pénale, le préfet doit transmettre au juge d'instruction, pour suite à donner, toutes les enquêtes concernant les accidents ayant entraîné la mort ou des lésions corporelles.

M. Ackermann estime que les préfets devraient faire appel, dans chaque cas important, à la brigade mobile. Il faudra réorganiser tout le contrôle de la route, sous forme de concentration, car on ne pourra plus, à l'avenir, se contenter du système actuel.

M. Bovet, commissaire du gouvernement, dit qu'on ne peut imposer aux préfetures l'obligation d'avoir recours à la brigade mobile. Les préfetures font très souvent appel à cette collaboration, mais elles veulent garder le droit d'examiner chaque cas en particulier.

Direction des finances

Rapporteur : M. Bays.

1<sup>re</sup> observation : La commission d'économie publique désire connaître quelles sont les mesures de surveillance prises ou que l'on compte prendre à l'égard des caisses d'épargne dont l'administration laisse quelque peu à désirer ?

Réponse : L'arrêté du 17 novembre 1931 a été appliqué pour la première fois en 1932. Au vu du rapport de l'inspecteur, chaque caisse a reçu des instructions écrites ; en outre, à l'occasion de l'inspection annuelle, le caissier reçoit des instructions complémentaires, dans l'intérêt d'une gestion et administration rationnelle.

2<sup>me</sup> observation : La commission d'économie publique désire voir figurer dans le prochain compte rendu une statistique des effectifs des différentes catégories de fonctionnaires et employés de l'administration cantonale, par exemple, durant les dix dernières années.

Réponse : La statistique demandée est faite

chaque année et peut être consultée par la commission d'économie publique. Après avoir figuré un certain temps au compte rendu, elle en a été sortie par motif d'économie dans les impressions. Le Conseil d'Etat verra s'il y a lieu de la réintroduire à l'avenir.

M. Quartenoud signale quelques améliorations qui pourraient être apportées dans le contrôle des caisses d'épargne. On devrait surveiller le travail des vérificateurs, au sujet desquels il émet quelques critiques.

M. Bourqui montre que les Caisses Raiffeisen sont soumises à un contrôle très sérieux. Les inspecteurs de ces Caisses accomplissent très consciencieusement leur devoir.

M. Horner estime que les contrôles coûtent trop cher.

M. Blanchard déclare que les vérifications sont indispensables, mais que c'est tout le système de crédit qui devrait être réformé.

M. Bays, rapporteur, fait remarquer que les Caisses Raiffeisen ne sont pas soumises au contrôle cantonal. Leur surveillance par la centrale de Saint-Gall donne toute tranquillité.

M. Chatton, commissaire du gouvernement, dit qu'on a voulu éviter des frais trop considérables pour le contrôle, en ne créant pas d'organe spécial. Il expose de quelle manière le contrôle se fait sur les caisses privées. S'il y a eu quelques observations, on peut dire, d'une manière générale, que les Caisses donnent toute garantie à ceux qui leur confient leurs fonds.

Un nouveau député

Sur rapport de M. Murith, l'élection de M. Lippacher, qui remplace M. Gross, démissionnaire, est validée. M. Lippacher est ensuite assermenté.

La séance est levée à 11 h. ¼.

Ouvriers de la commune de Fribourg

Cette corporation a tenu son assemblée générale annuelle le 19 janvier, sous la présidence de M. Paul Rumo. Le président donna lecture de son rapport pour l'exercice 1933. Le comité a eu dix séances et le syndicat s'est réuni quatre fois. Le rapport constate la bonne marche du syndicat, ses progrès réjouissants et l'activité féconde et énergique du comité. L'assemblée a applaudi cet excellent rapport. Le président a salué la présence de M. Kistler, secrétaire de la Fédération, qui remercia le comité pour son dévouement.

Les vérificateurs des comptes ont constaté la bonne tenue des comptes et déchargé le caissier pour son dévouement exemplaire.

On passa alors au renouvellement du comité. Le dévoué président, ainsi que le caissier furent réélus par acclamations. Les autres membres du comité furent également confirmés pour une nouvelle année, sauf M. Jules Schaller, qui déclinait une réélection et qui fut remplacé par M. François Kolly.

Le comité se compose donc de MM. Paul Rumo, président ; Louis Roggo, vice-président ; Ernest Dougoud, caissier ; Martin Biffrare, secrétaire, et François Kolly, membre adjoint. Sont vérificateurs des comptes, MM. Ernest Bonvin et Marcel Humbert et MM. Louis Zamofing et Louis Maradan, porte-drapeau.

Edilité communale

Il n'est pas tout à fait exact que le conseil communal de Fribourg fera procéder à l'élargissement et à l'alignement de la route de Bellevue, ancienne chaussée du Kurhaus Schœnberg à la chapelle de Saint-Barthélemy.

Le conseil communal a, en réalité, approuvé le plan de correction et d'élargissement de la route de Bellevue et l'a soumis à la ratification du Conseil d'Etat. L'exécution des travaux, par contre, incombe à la corporation de droit public à constituer à cet effet entre les propriétaires intéressés. La commune n'interviendra qu'ultérieurement, lors de la reconnaissance des travaux terminés, en ce sens qu'elle acceptera la route, se chargera de son entretien futur et allouera une subvention pour la construction.

Une préparation exacte :  
Voilà ce qui est le plus  
important pour obtenir  
un bon café.

Mélangé avec la pure

CHICORÉE  
DV

votre café sera toujours  
un délice.

### † M. le curé Rody

La Liberté a annoncé hier la mort de M. l'abbé Rody, ancien curé de Bössingen.

M. Paul Rody était né à Fribourg, le 6 juillet 1877. Il était fils de M. Rody, libraire. Il fit toutes ses études au collège Saint-Michel et au séminaire diocésain. Ordonné prêtre le 21 juillet 1901, il fut envoyé comme vicaire à Vevey. Nommé curé de la grande paroisse de Bössingen, en août 1902, il y est resté pendant près de trente-deux ans. Depuis quatre ans, environ, sa santé déclina fortement et, à plusieurs reprises, il fut arrêté par la maladie. Au mois de décembre dernier, il fit un séjour d'une semaine à la clinique Victoria, à Berne; mais, en rentrant, il dut constater que ses forces ne lui permettaient plus de remplir ses fonctions. Il demanda donc et obtint la permission de se retirer dans la maison de retraite de Villaz-Saint-Pierre, où il ne passa que trois semaines, heureux et content, mais constamment malade. Sentant sa fin prochaine, il se fit transporter à l'hôpital de Fribourg et sa première parole, en y entrant, fut pour demander les derniers sacrements, qu'il reçut avec de grands sentiments de foi et de confiance. Peu après, il perdit sa connaissance et expira sans l'avoir recouvrée.

M. le curé Rody avait un cœur d'or et on peut affirmer que personne ne l'a jamais entendu dire du mal de qui que ce soit. Peu après son arrivée à Bössingen, il fit agrandir et embellir l'église paroissiale et la dota de belles orgues. Sa cure était largement ouverte à tous, et son hospitalité était aussi cordiale que généreuse. D'une très grande réserve et d'une complète modestie, il a fait peu de bruit autour de lui, mais ses paroissiens appréciaient d'autant plus leur curé, et les visites qu'il reçut soit à Villaz-Saint-Pierre, soit à l'hôpital, prouvèrent bien leur attachement. Il a donné partout et à tous et tout le long de sa vie l'exemple d'un prêtre pieux, travailleur et entièrement dévoué à sa paroisse. Qu'il repose en paix!

### Nouveau député

Ensuite de la mort de M. Henri Buchs, M. Franz Wolhauser, notaire à Fribourg, prendra la place du défunt comme député de la minorité pour la Sarine.

M. Wolhauser avait déjà siégé au Grand Conseil de 1921 à 1931.

### Société technique fribourgeoise

Dimanche, 28 janvier, à l'Hôtel de la Tête-Noire, à Fribourg, la Société technique fribourgeoise, dont fait partie également la section de Fribourg de la Société suisse des ingénieurs et architectes, a tenu son assemblée générale annuelle, présidée par M. Henri Gicot ingénieur. Soixante-dix membres y prirent part. M. Buchs, conseiller d'Etat, directeur des Travaux publics, membre dévoué à la fois toujours témoigné beaucoup d'intérêt à la Société, s'était fait excuser.

Dans un rapport substantiel, le président retraça l'activité de la Société durant l'année écoulée et honora la mémoire de cinq membres décédés. L'effectif se monte actuellement au beau chiffre de 251 membres, dont 24 appartiennent à la section de Fribourg de la section des ingénieurs et architectes. Chaque année, la société organise une série d'instructives conférences dont bénéficient également les élèves du Technicum, régulièrement invités. M. Meuwly, le dévoué caissier, a présenté les comptes de l'année, très bien tenus, qui valurent des félicitations spéciales de la part des reviseurs des comptes. Une somme de 150 fr. a été versée comme don d'honneur pour le pavillon des prix du Tir fédéral de Fribourg.

M. Henri Gicot, qui préside la société depuis plusieurs années, a été réélu par acclamations président pour 1934. Le comité sortant de charge fut également réélu par acclamations. La composition en est la suivante: président: M. Gicot, ingénieur conseil; vice-président: M. Bernard Aebly, adjoint de l'ingénieur cantonal; secrétaire: M. Frédéric Job, architecte; secrétaire adjoint: M. Charles Hering, architecte; bibliothécaire: M. Henri Hogg, entrepreneur; opérateur et conservateur des appareils: M. Louis Gross, technicien-électricien. M. Léon Hertling, membre émérite et délégué à la Société suisse des ingénieurs et architectes, défend toujours avec compétence et distinction les intérêts de la société. L'assemblée fut suivie du banquet traditionnel, très bien servi et agrémenté par des productions musicales de l'orchestre « Mignon ».

### Dons reçus à la Librairie catholique en faveur de la béatification de Marguerite Bays

A. M., 2 fr. Anonyme de Breilles, 2 fr. Anonyme, 20 fr. Anonyme, 5 fr. Anonyme, 2 fr. Anonyme de Cheyres, 5 fr. Anonyme, 3 fr. Anonyme, 3 fr. Anonyme de Murist, 3 fr. Anonyme de Neyruz, 10 fr. Anonyme de Montfaucon, 10 fr. J. V. Fribourg, 1 fr. Anonyme, 3 fr. Anonyme de Cotens, 3 fr. Anonyme de Saint-Aubin, 3 fr. Anonyme, 2 fr. J. G. Prez-vers-Noréaz, 20 fr. Anonyme, 5 fr. Anonyme, 3 fr. Anonyme, 5 fr. Anonyme de Semsales, 2 fr. Anonyme de Châtel-Saint-Denis, 6 fr. Marthe Monneron, Billens, 2 fr. B. S. Hauteville, 2 fr. Anonyme de Villarsel-le-Gibloux, 1 fr. J. Modoux-Ennis, Aurbourges, 2 fr. Anonyme de Morat, 2 fr. Anonyme de Marly, 4 fr. Anonyme du Muret, 10 fr. Anonyme de Billens, 5 fr. Anonyme, 5 fr.

### La Croisade eucharistique

On sait que des journées de formation sont organisées par le Secrétariat national de la Croisade eucharistique. La messe pour tous les croisés, avec bénédiction du drapeau suisse de la Croisade par Son Exc. Mgr Besson, qui devait avoir lieu à la chapelle des Ursulines, aura lieu à la cathédrale de Saint-Nicolas, demain jeudi, à 9 h., les groupes de croisés s'étant annoncés très nombreux.

La journée de demain est spécialement réservée aux institutrices. A 11 h. et à 2 h., instruction dans la chapelle des Ursulines, par le R. Père Derely, promoteur de l'Œuvre; à 4 h., réunion avec les ecclésiastiques et les zélatrices.

Les institutrices trouveront au Home du Bon-Conseil, avenue de Rome, un repas convenable dans de bonnes conditions.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat, avenue de Pérolles, 21, Fribourg.

### Les secours aux indigents

L'Office d'assistance nous écrit:

L'Office central d'assistance s'est rendu compte, lors de la publication de son dernier compte rendu, de l'intérêt très vif que prenait le public à connaître les détails du fonctionnement de notre principale œuvre locale de secours aux indigents. Aussi a-t-il sollicité et obligeamment obtenu l'autorisation de publier tous les trois mois, donc quatre fois par an, la liste des dons et souscriptions reçus, ainsi que le total des secours distribués pendant la période correspondante. Nous donnons aujourd'hui pour la première fois ce rapport trimestriel qui se rapporte aux mois d'octobre, novembre et décembre 1933:

Dons: octobre: M. et M<sup>lle</sup> Schuh, 20 fr.; M. Villiger, 20 fr.; M. Uldry, banquier, 120 fr.; M. le syndic Aebly, 10 fr.; M. A. Grolimond, 10 fr.; M. Romain de Weck, 10 fr.; M. le notaire de Gottrau, 5 fr.; M. A. Bullet, 20 fr.; M. E. Dusseiller, 5 fr.; M<sup>me</sup> Crausaz-Glasson, 10 fr.; Banque coopérative, 8 fr.; M. le conseiller d'Etat Savoy, 5 fr.; MM. Winckler et C<sup>ie</sup>, 20 fr.; M. le docteur de Meyer, 5 fr.; MM. Hogg-Mons et fils, 20 fr.; M. le chanoine Brasey, 10 fr.; Sœurs de Bon-Secours de Troyes, 5 fr.; Sœurs de la Villa Beata, 20 fr.; M<sup>me</sup> Käser-Broillet, 20 fr.; M. J. B. Matthey, 2 fr.; M. et M<sup>me</sup> Henry von der Weid, 25 fr.; M. P. Huber, confiseur, 15 fr.; Ecole des nurses suisses, 5 fr.; M. le conseiller d'Etat von der Weid, 10 fr.; M<sup>me</sup> Ed. Marmier, 10 fr.; M. A. Crausaz et J. Michel, 2 fr.; M. Paul Droux, juge cantonal, 20 fr.; Famille de Gottrau de Granges, 5 fr.; M. Max Esseiva, 50 fr.; M. le chanoine Schönenberger, 5 fr.; M<sup>lle</sup> J. Plancherel, 5 fr.; M. le professeur Jos. Girardin, 5 fr.; Ecole normale ménagère, 5 fr.; M. J. Clément, ingénieur, 10 fr.; M<sup>me</sup> Jules Audergon, 5 fr.; M. Louis Python, juge fédéral, 10 fr.; M. le docteur Clément, 500 fr. Total des dons, 1032 fr.

Dépenses d'octobre (représentées par bons de lait, de pain, de soupe, fagots, etc.) = 993 fr. 10.

Dons en novembre (à part les dons reçus pour la kermesse): M. Oberson, laitier, 2 fr.; Pharmacie Esseiva, 4 fr. 50; M. le chanoine Pasquier, 100 fr.; M. l'abbé Gremaud, 5 fr.; Famille Bonnabry, 10 fr.; M<sup>me</sup> Louis Jäger, 10 fr.; M. Joseph Verdon, 10 fr.; Anonyme, 5 fr.; Famille Schnurer, 5 fr.; M. Schmidlin, directeur, 10 fr.; M. le professeur d'Overbeck, 5 fr.; Pensionnat Salve-Regina, Bourguillon, 3 fr.; M. Antonin de Weck, 20 fr.; M. A. Galley, 2 fr.; M. Ed. Lateltin, 5 fr.; Total des dons, 196 fr. 50.

Dons en décembre: Collecte des Eclaireurs, 92 fr. 45; M. et M<sup>me</sup> Binz, chancelier, 5 fr.; Fabrique d'engrais chimiques, 50 fr.; M<sup>lle</sup> J. Daguet, 2 fr.; M. le professeur Fabre, 2 fr.; Société de chant la Mutuelle, 27 fr.; M. Charles Chassot, 30 fr.; M<sup>me</sup> Léa Collaud, 100 fr.; M. Robert Hayoz, 5 fr. Total des dons, 313 fr. 45.

Dépenses de décembre: 2378 fr. 85.

### La section de Fribourg de la caisse-maladie chrétienne-sociale

De nombreux membres assistèrent à l'assemblée générale du 26 janvier. Voici quelques extraits du rapport du caissier.

L'année 1933 fut favorable à la caisse. La situation financière est en sérieux progrès. Le nombre des membres a augmenté d'environ une cinquantaine, en grande partie des hommes. Les secours distribués s'élevèrent à 14,294 fr. 60, soit 5575 fr. 40 en indemnités journalières et 8719 fr. 20 en frais médicaux et pharmaceutiques. Petit à petit, notre population comprend mieux les avantages de l'assurance contre la maladie et les accidents et, ces derniers temps, de nouvelles adhésions sont parvenues en assez grand nombre.

Pour terminer l'assemblée, M. Hayoz fit un exposé très clair et très intéressant de l'assurance contre la tuberculose, introduite dans la section depuis une année déjà. Ce travail sera communiqué aux autres sections romandes par l'administration centrale.

Pourtant, cette assemblée laisse un regret, causé par la démission du dévoué président, M. l'abbé Aebischer. Il fut président durant les années pénibles, les années de lutte et de soucis. Il mérite la reconnaissance des mutualistes.

Le nouveau comité est composé comme suit: M. Schuler, président; M<sup>lle</sup> J. Rotzetter, secrétaire; M. Berset, caissier (rue Grimoux 28); M. Laube; M. Hayoz.

### Au tombeau de saint Pierre Canisius

Le 5 février, un groupe de vingt-deux pèlerins de Rhénanie est arrivé à Fribourg, sous la conduite du R. Père Me s., d'Essen. Il y avait plusieurs prêtres, parmi lesquels le curé de Bochum, en Westphalie.

Les pèlerins ont visité le tombeau et la chambre du saint et ils ont prié pour la sauvegarde de la foi en Allemagne.

On annonce un grand pèlerinage, qui arrivera prochainement.

### Abbaye des Maréchaux

La plus ancienne des Abbayes de Fribourg, l'Abbaye des Maréchaux, qui a été fondée en 1385 par 28 bourgeois de Fribourg, fera bénir, dimanche prochain, 11 février, à la messe de 11 h. 1/4, à Saint-Nicolas, une nouvelle bannière.

La bannière actuelle doit être contemporaine de la bataille de Morat. Elle a subi, comme toutes choses, les assauts du temps et, à figurer constamment dans les cortèges, elle s'est effilochée et risque de tomber en lambeaux. Il était donc urgent de la remplacer, si l'on voulait garder ce souvenir précieux.

Le modèle de la nouvelle bannière a été une ancienne bannière de 1741, d'une fort belle allure. Le dessin a été exécuté, avec un art parfait, par M. le professeur Plancherel. On peut l'admirer dans les vitrines de la maison Weissenbach, à la rue de Lausanne.

### Retraite de carême

On nous prie d'insérer:

On lit, dans l'office du premier dimanche de carême: « Voici maintenant le temps propice, voici les jours du salut. » Si ces paroles s'appliquent aux différentes formes de pénitence et de conversion, elles se réalisent encore plus parfaitement dans la retraite fermée, dans laquelle on procède à une revision complète de son âme, pour la purifier de toute poussière et l'enrichir d'une vie plus intense.

Les jeunes filles qui désirent profiter de ce temps favorable sont invitées à prendre part à la retraite qui sera donnée pour elles à Montbarry, du lundi soir 19 février au vendredi matin 23. Le succès obtenu dernièrement par la retraite des écoles ménagères permet d'espérer un bon résultat, car les aînées sauront encore mieux que les cadettes comprendre l'importance de la retraite et en apprécier les bienfaits.

Comme il n'y aura pas d'autre retraite durant cette période, les participantes sont priées de s'annoncer au plus tôt à M. l'aumônier de Montbarry, le Pâquier.

### Sur l'étang du Jura

Favorisé par un temps idéal, le match de hockey organisé dimanche après midi sur l'étang du Jura avait attiré la foule des grands jours.

L'enjeu de cette troisième rencontre entre l'équipe de la Villa Saint-Jean « The Palls » et celle de la ville de Fribourg était l'obtention définitive de la coupe-challenge offerte par le Club de patinage de Fribourg. La lutte fut très vive et chaque parti témoigna de sa volonté de vaincre à tout prix. « The Palls » remporta la victoire par 5 buts à 3. Les spectateurs enthousiasmés manifestèrent bruyamment leur contentement. M. J. Bardy a dirigé le jeu d'une façon très précise.

A l'issue du match, M. Muller-Chiffelle, président du Club de patinage, remit la coupe-challenge à l'équipe victorieuse et, en quelques paroles bien senties, la félicita de son magnifique succès. Il eut également des paroles d'encouragement pour l'équipe de la ville de Fribourg, qui s'était défendue avec beaucoup de courage.

L'intermède du passage de la girafe sur la piste fit la joie des enfants.

\*\*\*

Dimanche 11 février, le jury de l'Association romande de patinage viendra à Fribourg, à l'occasion des concours de tests pour la délivrance des médailles de ladite association.

Les inscriptions sont encore reçues auprès de M. Egger, droguerie nouvelle, vice-président du Club de Fribourg. On annonce plusieurs inscriptions du dehors, entre autres de La Chaux-de-Fonds.

On assistera, en outre, à un concours de vitesse pour juniors et seniors, de valses, etc. Pour la première fois, il y aura un défilé de patineurs et patineuses en costumes de carnaval. De très beaux prix récompenseront les masques ayant fait preuve de bon goût et d'originalité.

Samedi soir, fête vénitienne, avec embrasement de la place du Jura.

### CALENDRIER

Jeudi, 8 février

#### Saint JEAN DE MATHA, confesseur

Saint Jean de Matha, docteur de l'université de Paris, fut l'un des fondateurs de l'ordre des Trinitaires pour le rachat des fidèles captifs des musulmans. Après avoir contribué personnellement à arracher une foule de chrétiens à l'esclavage, il mourut à Rome, épuisé de travaux. († 1213.)

## RADIO

Jeudi, 8 février

### Radio-Suisse romande

6 h. 55, leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, Fridolin et son copain. 16 h., séance de musique de chambre, émission communale. 16 h. 40, musique de jazz par le « Harry Riquer's Orchestra ». 18 h., *Maréchalerie*, première leçon par M. Jean Glur. 18 h. 30, *Les voyages, leurs grands et leurs petits côtés*, causerie par M<sup>me</sup> Matter-Estoppey, Montreux. 18 h. 55, *La vie au théâtre*, causerie par M. Alfred Gehri. 19 h. 20, correspondance parlée de la Société romande de radiodiffusion. 19 h. 30, *La taille de la vigne*, par M. G. Lavanchy. 20 h., quelques vieilles chansons, par l'Heure musicale, sous la direction de M. Pileur. 20 h. 20, dix minutes d'humour, par Redzipel. 20 h. 30, concert par l'Orchestre de la Suisse romande. Pendant l'entr'acte, dernières nouvelles.

### Radio-Suisse allemande

12 h., concert récréatif par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 15 h. 30, gramo-concert. 19 h. 25, concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 20 h. 30, mélodies inconnues de Schubert et Wolf et chansons populaires gaies. 21 h. 10, musique de chambre.

### Radio-Suisse italienne

12 h., concert par le Radio-Orchestre. 20 h., Richard Wagner; concert par la cantatrice Lotte Burck.

### Stations étrangères

Koenigswusterhausen, 17 h. 20, récital de violoncelle. 21 h. 10, danses d'opéras, par l'orchestre de la station Stuttgart (Muhlacker), 20 h. 10, danses de pays étrangers par l'Orchestre philharmonique de Stuttgart. Londres (Daverly), 17 h. 5, concert par l'orchestre du studio écossais d'Edimbourg. 21 h., concert par l'orchestre de la B. B. C. Londres régional, 15 h., concert d'orchestre. 19 h. 30, concert par le sextuor Victor Olof. 22 h. 45, concert de la Société royale philharmonique, Vienne, 18 h. 40, récital de piano. 19 h. 50, concert par l'orchestre de la station, avec le concours de Hedy Renda, soprano. 22 h., messe de Joseph Haydn, interprétée par la musique de la cour et des solistes. Radio-Paris, 21 h., musique de chambre. Lyon-la-Doua, 21 h. 30, une heure de comédie, par les Beaux spectacles. Strasbourg, 21 h. 30, retransmission du théâtre municipal de Metz; *Lohengrin*, opéra de Richard Wagner. Radio-Luxembourg, 20 h. 50, concert de musique allemande. Prague, 20 h. 50, concert par l'orchestre de la station.

### Télédiffusion (réseau de Sottens)

10 h. 20 à 10 h. 50, Zurich, radio-scolaire. 11 h. 30 à 12 h. 28, Lille, concert d'orchestre. 14 h. à 15 h., Lyon-la-Doua, radio-concert et *Pour madame*. 15 h. à 15 h. 58, Berne, disques. 22 h. 30 à 24 h., Lyon-la-Doua, concert d'orchestre.

### Les postes émetteurs clandestins

On sait que l'émission d'ondes radiophoniques par un émetteur approprié est du monopole de l'Etat. L'usage d'un poste émetteur est donc interdit aux particuliers, associés ou isolés. C'est pour déceler toute fraude à ce sujet que, en France, un centre d'écoute, situé à Paris, rue Vaneau, exerce sa vigilance, de jour et de nuit, sur l'ensemble du territoire.

Les renseignements recueillis par les centres d'écoute sur l'emplacement présumé des émetteurs clandestins sont communiqués au service de radio-police du ministère de l'Intérieur, lequel procède à de minutieuses enquêtes. Cette collaboration a permis, depuis son origine, d'identifier de nombreuses installations clandestines. Les possesseurs de ces postes sont, suivant le cas, invités purement et simplement à cesser leurs émissions ou poursuivis pour contravention au monopole.

C'est ainsi que les centres officiels d'écoute ont signalé, depuis le 1er octobre 1932, le nombre considérable de 410 postes clandestins. Sur l'emplacement de ces postes, les renseignements suivants ont été fournis: adresse présumée des postes: 19; signalisation de la ville: 60; du département: 18; de la situation géographique: 13.

### Toujours le plan de Lucerne...

La modification des longueurs d'ondes est à peine effectuée, en application du plan de Lucerne, depuis une quinzaine de jours, que des réclamations surgissent. La réception de Radio P. T. T. Nord, à Lille, est particulièrement gênée, l'après-midi et surtout le soir, par Trieste et Francfort. Les auditions s'accompagnent de sifflements ininterrompus et de ronflements intermittents.

Les auditeurs du Nord sont vivement émus de cette situation et, d'accord avec le chef de la station de Lille, ont décidé une intervention immédiate auprès des pouvoirs publics.

### Un nid à microbes

par excellence, c'est bien le blaireau! Supprimez-le donc en employant la Crème Razvite. On l'étend en un instant avec le doigt et tout de suite le rasoir glisse. Elle laisse un parfum délicieux et frais, en rendant les coupures, écorchures et irritations de la peau impossibles. Pour une barbe très dure, bien mouiller avant l'application. Du 15 janvier à fin février, chaque détaillant vendant du Razvite vous livrera contre cette annonce signée, un tube de Fr. 1.50 au prix exceptionnel de Fr. 1.20. (Se recom-mander de ce journal.) 917/3



CHRONIQUE MUSICALE

Concert spirituel du chœur mixte de Saint-Pierre

A lire le programme de cette audition, on pouvait le trouver varié dans un sens, peut-être monotone à certain point de vue, mais intéressant dans son ensemble parce que sa conception dénotait un but bien précis : l'unité dans la diversité. En effet, tous les chants se rapportaient à l'avènement du Christ. Je ne parlerai pas en détail des vingt-deux numéros de ce concert, dont une douzaine étaient des mélodies anciennes, en partie de vieux Noël, qui se ressemblent passablement, et des chorals de J.-J. Bach, qui n'en diffèrent guère. Mais, pour éviter une certaine monotonie inévitable, on avait très habilement encadré de nombreux soli de soprano, d'alto, de ténor et de basse dans des chœurs mixtes, des chœurs de dames et des chœurs d'enfants.

Le directeur, M. Ruffieux, a eu l'excellente idée d'introduire encore un autre élément de diversité dans son programme et qui a beaucoup contribué à donner à celui-ci du relief, sans lui enlever son caractère digne et religieux.

La plupart des morceaux demandaient un accompagnement ; or, l'orgue de Saint-Pierre est en construction et chacun sait qu'un harmonium, perdu dans une grande église, est volontiers terne et incolore. M. Ruffieux résolut adroitement la difficulté en demandant le concours de quelques musiciens de notre ville toujours dévoués.

Le petit orchestre, un vrai bijou de petit orchestre, composé de plusieurs violons, violas, d'un violoncelle, d'une clarinette et de deux flûtes, remplit parfaitement la tâche à laquelle il avait été convié. D'une part, allié à l'harmonium, il accompagnait les chœurs et ne manquait pas de puissance ; d'autre part, lorsque le violon, le violoncelle ou la clarinette complétait l'harmonium dans l'accompagnement des solistes, l'illusion d'entendre de vrais registres d'orgue était complète.

Quant aux arrangements, ils étaient en partie dus à M. Ruffieux lui-même et composés avec beaucoup de sens artistique et de tact.

Puis, disons, en faveur de la diversité, qu'il n'y avait pas que des vieux Noël au programme ; nous entendimes encore des compositions de Croce, de Hændel et d'auteurs modernes tels que : Saint-Requier, Lauber, Bovet, Bordes. Ce genre de musique pourrait, malgré tout, devenir fastidieux à la longue, si on nous en servait en doses trop massives ; mais, là encore, M. Ruffieux sut éviter l'écueil en réduisant la durée de l'audition à cinq quarts d'heure, que seuls ont trouvés longs ceux qui, dans cette église trop peu chauffée, avaient les pieds gelés.

Nous pouvons donc chaudement féliciter M. Ruffieux qui, par son sens pratique, a su donner une allure captivante à une audition qui aurait pu facilement provoquer dans l'auditoire une atmosphère d'ennui et de lassitude.

Si nous passons à l'exécution de dimanche, nous pouvons affirmer que le concert obtint en général un franc succès, quoique toutes les intentions artistiques du directeur n'aient pas été réalisées complètement.

L'audition eut lieu au chœur de l'église ; ce fut à l'avantage de la chorale, mais au désavantage des solistes, qui visiblement, au début du moins, se sentaient perdus dans le vide, et cela se traduisait, chez les uns, les dames surtout, par une certaine timidité, une certaine retenue de la voix ; chez les autres, par quelques accroc à la justesse.

Nous avons retrouvé chez Mlle Monney sa jolie voix de soprano, aux sons clairs et francs ; chez Mlle Heymoz, un timbre par moments très velouté comme il sied à un bel alto. Toutes deux chantent avec simplicité et goût. M. Thorimbert, ténor comme de coutume, a donné toute sa mesure ; il possède une voix de ténor ample, sonore, qu'il manie avec aisance. Quant à M. le chanoine Zurkinden et à ses vicaires, MM. Dumont et Pilloud, je n'ai pas à les présenter aux paroissiens de Saint-Pierre ; leurs connaissances musicales en font de précieux appuis pour le chœur mixte. Dimanche, les deux jeunes abbés se sentaient un peu émus dans leurs solos, mais se sont ressaisis dans le trio des Rois mages chanté avec leur curé.

Le chœur mixte avait une très belle sonorité, une bonne fusion, et un rythme précis qui ne fut troublé que passagèrement dans le premier morceau de Croce et dans le Te Deum de J. Bovet ; la justesse, chose curieuse, laissait à désirer dans les finales. Le chœur de dames n'a jamais été criard, mais très souple sous la baguette de son directeur, et les enfants, aux voix cristallines et justes, ont chanté à ravir une jolie composition, gracieuse et naïve comme musique et comme texte : *Offrande au Petit Jésus*, de J. Bovet.

Hier soir, le succès musical fut encore plus complet que dimanche ; les solistes, grâce au fait de se trouver plus près de l'harmonium (tenu avec distinction par M. Ayer) et plus rapprochés aussi de la nef ont eu davantage d'aisance et d'aplomb, ce qui fut tout à leur avantage. Quant au chœur, même exécution soignée que dimanche, tant au point de vue du rythme que des nuances.

Encore une fois, nos plus vives félicitations au directeur du chœur mixte, M. Ruffieux, et à tous les exécutants, pour la parfaite réussite de ces belles auditions. A. Hug.

Grand Conseil

Séance du 7 février

M. le président Benninger a prononcé ce matin l'éloge funèbre de M. Henri Buchs.

Puis, le Grand Conseil a abordé l'examen du projet de loi sur l'organisation corporative. M. Aeby a fait un rapport concluant à l'entrée en matière. M. Bourqui, au nom de la minorité radicale de la commission, a combattu l'entrée en matière.

M. Kistler a défendu le projet.

M. Savoy, commissaire du gouvernement, dans un exposé fortement documenté, a justifié le projet de loi présenté au Grand Conseil.

Cercle d'études sociales universitaires

Ce soir, à 20 h. 30, à l'Hôtel des Corporations, conférence par M. l'abbé Dr A. Savoy sur le sujet : *Organes de la vie économique. Syndicats ou corporations ?*

Association des fonctionnaires de l'Etat

La soirée familière annuelle organisée par l'Association des fonctionnaires et employés de l'Etat, en faveur de sa caisse de secours au décès, aura lieu samedi, 10 février, à 8 h. 1/2, dans la grande salle de la Grenette.

Cette soirée obtient chaque année un très grand succès, grâce à l'appui généreux qu'elle rencontre auprès des membres et des amis de l'Association.

Ces témoignages de sympathie se sont également multipliés cette année, de telle sorte que la soirée projetée ne pourra que brillamment réussir.

Les membres et amis de l'association qui ont encore l'intention d'offrir des lots ou des dons pour le loto pourront les faire parvenir à l'adresse de M. Oberlin, receveur général, Chancellerie.

Le concours de ski de la Berra

Dimanche, 11 février, aura lieu le concours annuel de ski de la Berra. Ce concours est ouvert aux membres actifs du Ski-Club de Fribourg, ainsi qu'à tous les membres de l'Association suisse des clubs de ski. Les inscriptions sont reçues aux magasins Huber, rue de Romont, et Mauroux-Sports (arcades de la gare), ainsi qu'à la case postale 12, à Fribourg, jusqu'au 9 février à 6 heures.

Six catégories sont prévues : dames, juniors I (18 à 20 ans) et juniors II (16 à 18 ans), seniors I et seniors II, vétérans.

Deux concours figurent au programme : slalom et descente. De nombreux prix récompenseront les meilleurs concurrents : challenges Hefti, Mauroux-Sports, du Ski-Club, de la Berra, etc.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à M. Wæber, tél. 12.41, ou case postale 12, à Fribourg.

Au cinéma

Jusqu'à jeudi soir, le Capitole donne en reprise un film qui fut le succès de l'an passé : *Seigneurs de la jungle*. C'est un documentaire plein d'intérêt sur la capture des fauves en Malaisie. Il y a des scènes tragiques et extraordinaires, qui font frémir, tant les héros ont mis d'audace à dompter les animaux sauvages pour arriver à les domestiquer.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Cercle d'hommes de Saint-Pierre. — Ce soir à 8 h. 1/2, séance récréative.

Festival « Mon Pays ». — Ce soir mercredi, 7 février, répétition pour les dames, soprani et alti au Cercle Saint-Pierre (Grand'places), à 8 h. 1/2. Présence obligatoire.

L'achèvement du « Larousse du XX<sup>me</sup> siècle »

Plus d'une fois au cours de sa publication, nous avons eu l'honneur d'appeler l'attention de nos lecteurs sur ce nouveau dictionnaire encyclopédique. Voici ce vaste travail arrivé à son terme, le dernier des six gros in-4<sup>o</sup> vient de paraître, et l'achèvement d'une œuvre de cette importance mérite qu'on s'y arrête. L'apparition d'une encyclopédie est toujours un événement dans la vie d'une époque. Mais jamais sans doute une telle entreprise n'avait présenté autant d'intérêt qu'à l'heure actuelle, et n'avait intéressé un public aussi nombreux. N'est-ce pas devenu un lieu commun de dire que le monde s'est renouvelé depuis une trentaine d'années et que 1900 marque presque le début d'une autre ère ? Il y a eu tant d'événements, tant de changements, tant de progrès, il y a tant de choses à savoir aujourd'hui, qui ne sont pas dans les livres d'hier, que les encyclopédies jusqu'ici en usage ne pouvaient plus suffire... Et l'instruction est maintenant si répandue partout, elle est partout si nécessaire dans les conditions présentes de l'existence, qu'il n'est guère de foyers, si modestes soient-ils, où l'encyclopédie nouvelle n'aura sa place.

Il suffit de feuilleter un des énormes volumes du *Larousse du XX<sup>me</sup> siècle* pour avoir une idée des services que cet ouvrage est appelé à rendre. Ouvrons le dernier tome par exemple, celui qui vient de paraître : qu'est-ce qui, de prime abord, frappe nos regards ? des cartes en couleurs de la Tchéco-Slovaquie, de la Yougoslavie, de la Russie actuelle, des planches de sous-marins, d'appareils de T. S. F., etc... Voilà enfin le livre où on trouvera ce qu'on a besoin de savoir dans la vie d'aujourd'hui !... Et quel autre recueil nous eût donné les renseignements que nous avons là à portée de la main sur des contemporains comme Jules Romains, Bernard Shaw, Paul Valéry ou Vénizelos, sur le régime de la Sarre ou sur l'Office international du travail, sur les turbines modernes ou sur les superhétérodynes ?... dans quel dictionnaire pourrions-nous chercher tous ces nouveaux termes scientifiques, techniques, etc., qu'il faut connaître à l'heure actuelle et dont le *Larousse du XX<sup>me</sup> siècle* seul nous donne l'explication ?

On conçoit à peine la formidable masse de matières que peut représenter un tel ouvrage, où tout se trouve, le passé aussi bien que le présent. Les choses les plus usuelles aussi bien que la plus haute science, tous les mots, tous les faits, toutes les idées, toutes les nouveautés de notre temps et toutes les connaissances acquises au cours des siècles, entièrement révisées et exactement mises au point. Le *Larousse du XX<sup>me</sup> siècle* ne compte pas moins de 235.640 articles !... Et ne croyez pas qu'il s'agisse là d'articles de quelques lignes. Beaucoup d'entre eux occupent des colonnes entières de texte serré, pleines de renseignements et de précisions. Car jamais peut-être on n'avait poussé aussi loin l'art de dire beaucoup en peu de mots, sans nuire d'ailleurs à la clarté, et par là encore, à notre époque pressée et ennemie des longueurs, le *Larousse du XX<sup>me</sup> siècle* est une encyclopédie bien moderne.

Moderne, est-il besoin d'ajouter qu'il l'est également dans sa présentation matérielle, qui bénéficie des nombreux progrès techniques réalisés à notre époque ?... rien de plus vivant, rien de plus attrayant à feuilleter que cette nouvelle somme des connaissances humaines. On a fait, dans son illustration, un large emploi des procédés photographiques qui présentent un si grand intérêt au point de vue documentaire ; on a eu recours, le cas échéant, à l'héliogravure, qui donne, lorsqu'il y a lieu, dans des reproductions de pièces d'orfèvrerie par exemple, des résultats d'une finesse et d'une beauté merveilleuses ; et il suffit de jeter un coup d'œil sur des planches comme celles des *reliefs*, des *roches*, des *soieries*, etc., pour se rendre compte de la perfection à laquelle on est arrivé dans les tirages en couleurs. Nous parlions

tout à l'heure de 235.640 articles : voulez-vous savoir maintenant quel est le nombre des gravures ? Il y en a 46.954, sans compter 454 planches en noir et en couleurs ! Rarement chiffres eurent autant d'éloquence.

On a pu dire que cette grande œuvre était une remarquable réussite de l'édition française. Une double réussite devrait-on ajouter ; car la Librairie Larousse n'a pas seulement doté la France d'une encyclopédie supérieure à celles qui existent aujourd'hui à l'étranger ; elle a encore réalisé ce tour de force de la mettre en vente à des conditions de prix beaucoup plus accessibles. Et s'il est vrai, comme nous le disions en commençant, qu'un tel ouvrage intéresse aujourd'hui un public considérable, ce n'est pas un médiocre résultat de l'avoir mis à la portée du plus grand nombre.

AUTOMOBILISME

Les enseignements d'un rallye

Le dernier rallye de Monte-Carlo a montré les concurrents en grands progrès.

Ces progrès sont de tous ordres et touchent aussi bien les moteurs que la tenue de route et le confort, qui tient une large place. Du reste, il n'est que d'assister au concours de confort, qui fait suite immédiatement au rallye, pour se convaincre de l'ingéniosité des solutions trouvées par les équipages pour vaincre les intempéries.

Quelques unes sont classiques et en voie de généralisation pour les amateurs de randonnées hivernales. Citons : les aménagements intérieurs, avec couchettes, permettant aux passagers de se reposer pour pouvoir relayer au volant le conducteur, dont la vigilance ne pourrait tenir trop longtemps sans s'user considérablement ; le pare-brise à double parois, avec interposition entre les deux glaces de fils électriques chauffants qui évitent à la fois la formation de givre à l'extérieur du pare-brise et de buée dense à l'intérieur, par suite des différences importantes de température ; la lumière spéciale utilisée pour traverser le brouillard, etc.

Il n'est pas jusqu'à une nouveauté qui fit grand bruit au dernier Salon, le système Adersol, de Técalémit (qui consiste à strier l'enveloppe des pneumatiques), qui n'ait conquis, au rallye de Monte-Carlo, beaucoup des concurrents, lesquels se trouvaient bien de l'avoir adopté, notamment ceux qui rencontrèrent des sections de verglas aux environs d'Uméa et de Tallinn.

Il est certain que le coefficient de sécurité obtenu grâce à cette adhérence parfaite pouvait être d'un gros appoint. Retenons, entre autres, que la voiture Hotchkiss des vainqueurs, Gast-Trévous, était équipée avec des pneus ainsi préparés.

Mais ce qui donne au rallye de Monte-Carlo sa physionomie unique, pour ce genre d'épreuves, c'est le concours technique qu'on impose à l'arrivée pour départager les concurrents à égalité. On sait qu'il s'agissait, cette année, d'un démarrage-freinage combiné, qui mettait en lumière deux qualités essentielles d'une voiture, après que tous les véhicules eussent subi des vicissitudes susceptibles d'altérer ces qualités.

Or, il n'en fut rien : les performances accomplies furent très satisfaisantes. Et c'est à un tel concours qu'on doit d'avoir démontré la liaison de la cylindrée et du nombre de vitesses de la boîte, la quatre-vitesses étant d'autant plus souhaitable que la cylindrée est plus réduite.

Le nouveau régime fiscal des véhicules à moteur en France

Le Touring-Club suisse nous communique : Depuis le 1<sup>er</sup> février, les taxes de circulation perçues sur les véhicules automobiles en France sont supprimées et remplacées par un droit de consommation sur la benzine de 0 fr. 50 par litre.

Le nouveau régime entraîne la suppression des taxes dites de circulation, au paiement desquelles les automobilistes étrangers étaient soumis, lors du franchissement de la frontière française.

On sait, d'autre part, que le Touring-Club a fait de pressantes démarches, à Paris, à l'effet d'obtenir que la benzine transportée dans les réservoirs véhicules automobiles étrangers pénétrant en France soit exonérée de toute taxe. Il est heureux de constater que ces démarches ont abouti à un résultat favorable.

Le record de l'heure de vitesse

Dimanche, sur l'autodrome parisien de Montlhéry, le coureur anglais Evston, au volant d'une Panhard, a battu le record du monde de l'heure détenu par le comte Czaykowski, en parcourant 214 km. 064 dans les soixante minutes.

SOMMAIRES DES REVUES

Beau numéro que celui de *La patrie suisse* du 3 février. Voici, tout d'abord, un reportage remarquablement illustré sur la station du Jungfraujoeh, une étude de Ch. Duc sur le hibou, une jolie page évoque les costumes des Gardes suisses à la Cour de France. Le même numéro nous offre une nouvelle inédite de l'excellent écrivain neuchâtelois J. P. Zimmermann. Enfin, les actualités sont nombreuses et choisies : obèques des victimes des attentats de Bâle, championnat du monde de billard, à Genève, concours de ski à Bretaye et à Sainte-Croix, match de hockey Suisse-Amérique, matches de football, cross de Zurich, demi-finale des championnats de gymnastique artistique, etc.

SPORTS



Aux courses automobiles sur glace du Titisee (Forêt Noire), le coureur suisse Ruesch (à gauche) a fait le meilleur temps des voitures de sport et le meilleur temps de la journée. Le coureur Maag (à droite), de Zurich, sur Bugatti, a fait le meilleur temps des voitures de course.

# LE MUSEE DE GALUPIN

par JEAN DRAULT

— Je ne suis pas ici pour répondre à des questions, mais pour en poser ! clama l'oncle Barbotteau.

Antonio Barigoul s'était tout à fait remis d'aplomb. Avec un peu d'insolence, il répondit : — Mais allez-y !... Posez vos questions !

Ce ton déchaina le sénateur qui vociféra : — Où sont les objets que vous devez conserver, voyou ? Où est le coffret gothique, escroc ?

— Gothique !... murmura M. Lebissot, ironique et amer.

— Pardon !... riposta Antonio Barigoul avec beaucoup de sang-froid, vous m'insultez, et dans un endroit où je suis chez moi, où je n'ai à rendre compte de mes actes qu'au ministre compétent et d'où je pourrais vous sortir à coups de pied quelque part, — oh ! pas vous, madame !... Je parle seulement du vieux sycophante qui me traite d'escroc...

— C'est mon oncle ! protesta la sous-préfète.

— Votre oncle ? Oh ! Madame !... Tous mes compliments de condoléance pour être affligée d'un oncle pareil.

— Insolent ! cria Barbotteau, hors de lui.

— Vous devenez plus poli !... répondit Antonio, Tous mes compliments. Je pourrais, dis-je, vous expulser sans avoir à répondre à vos questions. Je suis bon prince. Je vous répondrai que les objets qui manquent ici, notamment le coffret gothique, sont chez le réparateur !

— Elle est bien bonne ! souligna M. Lebissot, en ricanant.

— Vous appelez ça de la réparation ? ironisa le sénateur. Vous dévaluez un musée, vous en vendez les objets et vous appelez ça réparer ! Et ce qu'il y avait dans le coffret, c'est aussi à la réparation ?

— Il y avait quelque chose dans le coffret ? demanda Antonio.

Et dans le ton de sa voix, il y avait comme le regret sincère d'avoir raté une opération supplémentaire.

— Vous le savez bien ! Filou.

— Ma foi non !... Ce n'était pas sur l'inventaire qui devait être mal tenu. En tout cas, je vous prie d'être poli ! Nous ne sommes pas au Parlement ! Je ne comprends rien à vos insinuations. Et je reprends mes droits qui sont de ne rendre compte de mes actions qu'au ministre compétent...

— Votre papa...

— Vous y êtes.

— Entre membres d'une même famille, on s'entend mieux à dévaliser l'Etat et ses musées.

— Vous essayez de devenir spirituel !... insinua Antonio. Vous n'êtes qu'indiscret !... Est-ce que je cherche, moi, à savoir le nombre de pots-de-  
vin que vous avez touchés depuis que vous êtes dans la politique ?

— Vous, hurla Barbotteau, c'est décidé, je vais vous faire arrêter ! J'en ai assez !... Tant pis pour le scandale ! Tant pis pour le ministère ! Ce Goufridzen est par trop bête d'accueillir des Gladouresque dans son ministère !

— Je cours chercher les gendarmes !... clama joyeusement M. Lebissot, plein de rancune.

Antonio, un moment, regretta d'avoir poussé à bout le sénateur et le membre de l'Institut. Son idée était de filer en douce et de gagner l'Espagne avec le produit des objets vendus la veille.

Allait-il vraiment être arrêté ? Le sous-préfet, lui, cherchait à calmer son oncle :

— Voyons ! Voyons ! disait-il. Si vous faites arrêter ce fils de ministre, vous obligez son père à démissionner. Le ministère tout entier, attaqué par les journaux de la Droite gauche est mis en vilaine posture !... Votre parti !... Notre parti aussi ! Avez-vous un intérêt à voir renverser un ministère dont vous avez tout à espérer.

M. Lebissot ne tardait pas à revenir, accompagné de deux gendarmes. La gendarmerie était en face. Mais au même instant, apparaissait la bonne, une dépêche à la main. Elle disait au sous-préfet :

— On vient d'apporter ça !...

Le sous-préfet, nerveux, décachetait la dépêche, la lisait, la tendait au sénateur. Elle était ainsi conçue :

« Conservateur musée Rigomas est usurpateur nom et qualités fils du ministre Gladouresque. Econduisez-le sans scandale. Gladouresque a démissionné. Tout peut s'arranger. Signé : Goufridzen. »

— En prison ! hurla le sénateur. C'est un faux conservateur ! En prison !

Les gendarmes s'avançaient pour se saisir d'Antonio. Le sous-préfet leur fit signe de ne point obéir.

— Non ! Mon oncle ! Non ! dit-il.

— Goufridzen télégraphie de le conduire en prison !... insista Barbotteau.

— Non ! mon oncle ! Non !... Vous avez mal lu ! Il n'y a pas condescendance. Il y a « Econduisez-le sans scandale ». Ce n'est pas la même chose !... Gladouresque a démissionné pour éviter un scandale préjudiciable au ministère. Tout peut s'arranger. Et vous voulez tout déranger !

— Tout peut s'arranger ! Sauf pour Gladou-

resque ! ricana Antonio. Et puis, vous avez tort d'attirer l'attention sur Rigomas, qu'un sous-préfet précédent a rendu si célèbre !

— Monsieur est libre ! dit le sous-préfet aux gendarmes en leur montrant Antonio.

— Mais qui rapportera les objets volés au musée ? interrogeait le sénateur.

— Ils étaient tous faux ! décréta M. Lebissot. Il vaut peut-être mieux qu'ils ne rentrent pas ici !

— Il y avait au moins une série d'objets authentiques ! gémit Barbotteau.

Antonio ne demandait qu'à filer. Il eut le temps de déclarer :

— Tiens ! Mais alors ! J'ai rendu des services en expurgant ce musée où tout était faux !... Je mériterais d'être décoré !... mais je préfère passer la frontière. Vous ne me reverrez plus !

— Bon voyage ! fit Barbotteau, écœuré de rage.

— Mon oncle ! dit la sous-préfète, aimable avec son visage chiffonné mais bien poudré. Vous nous restez à dîner, n'est-ce pas ?

(A suivre.)

L. Honoré, S. J.

**ELLE... et Toi, jeune homme !**

**LUI... et Toi, jeune fille !**

Chaque volume 1 Fr. 2.40

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, 130, place St-Nicolas, et avenue de Pérolles, 38

## Armée suisse

### Le cas du lieutenant Pointet

Le recours que le lieutenant Pointet avait adressé au Département militaire fédéral contre sa mise à disposition par le chef d'armée de l'infanterie a été écarté par le Département militaire fédéral.

Dans les motifs de son refus, le Département militaire dit que, en prenant sa décision, il ne s'est pas préoccupé du fait que les supérieurs du lieutenant Pointet ont tenu à s'informer de ce qu'il pensait au sujet de la défense nationale, pas plus qu'il ne s'est préoccupé du fait que le lieutenant Pointet a accepté de signer une déclaration et qu'il a refusé d'en signer une autre.

La question principale pour le Département militaire fédéral est avant tout l'intervention du lieutenant Pointet, tant dans la presse que dans des réunions publiques, pour un adversaire notoire de l'armée, à l'occasion de son élection au gouvernement cantonal, ce qui est en contradiction directe avec sa situation d'officier. Il est opportun que le lieutenant Pointet ne fasse plus de service direct avec la troupe. On lui donne ainsi le temps pour réfléchir à sa situation.

Si le lieutenant Pointet, dans son recours, avait manifesté non seulement son désir de rester officier en service actif, mais s'il avait laissé entrevoir qu'il reconnaissait son erreur, alors le Département militaire aurait pu étudier le transfert dans un autre régiment. Le 26 décembre 1933, Pointet a pris part, en outre, avec M. Graber, à une assemblée publique pour protester contre sa mise à disposition et réclamer celle de ses chefs. A cette conférence, le lieutenant Pointet était le principal conférencier. Et cela, il l'a fait le jour même où il recourait auprès du Département militaire. Puis il remit au conseiller national Graber avant le 19 décembre, donc avant même qu'il eût été en possession de la décision du chef d'armée de l'infanterie, l'ensemble de sa correspondance de service, pour sa publication dans la *Sentinelle*.

Cette attitude rend impossible tout adoucissement de la décision prise à l'égard du lieutenant Pointet.

### PUBLICATIONS NOUVELLES

Albert Goossens S. J. — *Pour les jeunes : Directives*. Actions journalières. — Une brochure in-16 de 122 pages. — Prix : Belga 0.70. — Société de Saint Jean l'Evangéliste. Desclée et Cie, Tournai (Belgique).

Il y a chez la plupart de nos jeunes gens d'admirables ressources. Ils sont généreux, désireux de bien faire ; mais ils ne savent souvent à quoi ni surtout comment employer utilement ces belles énergies qu'ils sentent en eux. De là, un regrettable gaspillage de forces, pour aboutir à un résultat bien inférieur à ce qu'on aurait pu légitimement attendre de tant de bonne volonté.

Ces *Directives* sont destinées à donner aux jeunes les indications dont ils manquent trop souvent et qu'ils souhaitent si vivement.

L'auteur mettant à profit les enseignements d'un apostolat de plus de trente-cinq ans auprès des jeunes gens, sommairement, de façon très concrète et avec la rondeur cordiale qu'ils aiment, leur trace nettement la route à suivre.

Le présent fascicule traite des actions journalières.

## PETITE GAZETTE

### Un prodigieux calculateur de 7 ans

934,763,895,609 multipliés par 8. Combien de temps cette opération vous prendrait-elle à faire avec crayon et papier ?

« Stupéfaits et ravis, écrit un correspondant du *Matin*, nous avons contemplé aujourd'hui un enfant de 7 ans, la faire mentalement en deux minutes.

« Cet émule d'Inaudi, nommé Lenon Beeson, nous l'avons trouvé dans une école communale d'une banlieue toute nouvelle de Londres, Burnt-Oak. Ses parents sont d'humbles artisans et il en est encore aux classes enfantines.

« — Et pourtant, dit son instituteur, il est bien plus fort en calcul mental que les « grands » et que tous ses maîtres.

« Pour montrer que la renommée de cet enfant prodige n'a nullement été exagérée, on le fait opérer devant nous en nous disant que nous pouvons choisir nous-mêmes les éléments de l'opération, la longueur du multiplicande n'ayant d'autres limites que celles du tableau noir de la classe. Nous choisissons donc la plus grande des ardoises qui tapissent les murs pour permettre à l'instituteur d'y inscrire un chiffre astronomique, puisqu'il va jusqu'aux milliards. Fixant le tableau noir, l'écolier réfléchit deux minutes et nous donne un résultat dont la correction parfaite est établie par une preuve ultérieure. Nous avons vu ce remarquable petit calculateur cinq fois à l'épreuve avant de lui demander comment il opérât.

« D'une voix timide il a répondu :

« — Je multiplie d'abord les cinq derniers chiffres de l'opération et puis je me les répète. Ensuite, je multiplie les cinq suivants et ainsi de suite

« En effet, comme nous l'a expliqué plus tard l'instituteur, il s'agit là d'un exemple d'une remarquable mémoire visuelle. Cet enfant, qui ne sort pas de l'ordinaire sous les autres rapports, se livre à des calculs mentaux prestigieux parce qu'il a la faculté de photographier dans son esprit de manière indélébile les réponses qu'il obtient à des questions mentales. »

### Les chats de Stamboul

Du temps que Stamboul s'appelait Constantinople l'invasion de la ville par les chiens était devenue un danger public. Il fallut faire des rafles et parquer les animaux capturés dans une île où ils s'entredevorèrent. On a beaucoup écrit sur ce sujet lamentable. Aujourd'hui, la vieille cité est la proie des chats, qui sont plus nombreux que les habitants. Ils n'appartiennent à personne, se multiplient sans contrôle, nichent dans les ruines des quartiers incendiés que l'on n'a pas reconstruits depuis que le gouvernement a été transféré à Ankara. La société protectrice des animaux en a détruit, sans les faire souffrir, des dizaines de mille, mais cela n'a servi à rien, du moins apparemment. Le problème commence à inquiéter les autorités municipales.

### Wagons-lits de III<sup>me</sup> classe

Jusqu'il n'y a pas très longtemps, on considérait généralement les wagons-lits comme des voitures de luxe qu'on ne pouvait utiliser qu'avec un billet de I<sup>re</sup> classe et en payant une surtaxe spéciale. Ce n'est que peu à peu que des wagons-lits de II<sup>me</sup> classe ont été mis en circulation, tout d'abord dans certains trains seulement, puis d'une manière générale. Or, il existe maintenant des wagons-lits de III<sup>me</sup> classe. Comme ils circulent depuis quelque temps déjà en Allemagne, en Pologne, au Danemark et en France, la dernière

conférence des services directs, à Bucarest, a décidé d'en placer également dans les trains à destination de la Suisse et en transit par ce pays, et cela, à titre d'essai tout d'abord, pendant la prochaine saison d'hiver et pendant la saison d'été 1934, sur les lignes Paris-Innsbruck via Bâle-Buchs et Paris-Interlaken par Delle. Les véhicules sont d'anciens wagons-lits de I<sup>re</sup> et II<sup>me</sup> classe de la Compagnie internationale des wagons-lits, qui ont été transformés en conséquence ; ils contiennent neuf compartiments à trois places superposées. Au point de vue installation et commodité, ils ne sont pas loin d'égaliser les wagons-lits de II<sup>me</sup> classe. Pour leur utilisation, il n'est requis, outre le billet de chemin de fer de III<sup>me</sup> classe, qu'un billet de wagons-lits à prix modérés. C'est ainsi que, pour le parcours Interlaken-Paris, le supplément ne s'élève qu'à environ 16 francs suisses ; une place de wagon-lit en III<sup>me</sup> classe ne coûte donc pas beaucoup plus qu'une place ordinaire de II<sup>me</sup> classe. Les expériences faites jusqu'ici à l'étranger ont en général été satisfaisantes ; espérons qu'il en sera de même en Suisse.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

†

Madame veuve Célestine Sauge, à Veigy-Foncenet (Haute-Savoie) et ses enfants, à Veigy-Foncenet, Fribourg, Marly-le-Grand, la Tour-de-Trême, Noréaz, Loisin (Haute-Savoie) et Genève, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

### Monsieur Arnold SAUGE

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à l'âge de 71 ans, après une courte et douloureuse maladie, muni des secours de la religion.

L'office d'enterrement aura lieu jeudi, 8 février, à 11 heures suisses, à l'église de Veigy-Foncenet.

Cet avis tient lieu de faire part.

## Vente juridique

(1<sup>re</sup> enchères)

L'office des poursuites à Fribourg vendra, le vendredi 9 février, à 16 h. ¼ : 1 piano noir, appartenant à G. Pugin, piano entreposé à la Maison du peuple. 10624

## COSTUMES A VENDRE

Fr. 10.- pièce

Pierrots, Pages et Clowns Berthe Brunisholz, rue du Seyon, 24, Neuchâtel

## Vente juridique

(1<sup>re</sup> enchères)

L'office des poursuites à Fribourg vendra, le vendredi 9 février, à 14 h. ¼, à l'atelier de sellier, No 11, au Griblet : 1 machine à coudre, 1 lot de ressorts. 10627

## Vente juridique

(2<sup>me</sup> enchères)

L'office des poursuites à Fribourg vendra, le vendredi 9 février, à 15 h. ¼, à son bureau : 1 créance litigieuse de Fr. 1200.—. 10622

Offrons représentation exclusive, denrée alimentaire indispensable, à personne habituée, clientèle particulière ; préférence donnée à possesseurs de carte rose. Offres sous chiffres W 51990 X, à Publicitas, Genève.

## Vente juridique

(2<sup>me</sup> enchères)

L'office des poursuites à Fribourg vendra, le vendredi 9 février, à 15 h., à son bureau : 1 radio, 1 affiche lumineuse.

## A louer

2 appartements

de 4 chambres, 1 appartement de 5 chambres. Confort moderne. Av. de Pérolles 23, et rue du Simplon 1. S'adr. : L. Baudère.

## Vente juridique

(1<sup>re</sup> enchères)

L'office des poursuites à Fribourg vendra, le samedi 10 février, à 14 h., à la Pisciculture : une camionnette, 1 desserte, 1 divan, tables, chaises, vins divers, 50 poules, 1 génisse, 2 porcs, foin et regain, 2 bateaux, verrerie, etc. 10625

## LIBETH BURGER

### Mémoires d'une sage-femme

Prix : Fr. 3.40

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, FRIBOURG

130, place St-Nicolas, et avenue de Pérolles, 38

Jeudi 16 février

## DERNIER JOUR

de la

## Grande liquidation totale

pour cause de cessation de commerce

Fr. Bopp, ameublements Rue du tir, 8 Fribourg Tél. 7.63

PROFITEZ !

PROFITEZ !

## A LOUER

1 appartement

de 5 chambres. Service eau chaude. Confort moderne. Rue du Simplon, 5. S'adr. : L. Baudère.

A remettre, pour cause de vieillesse, dans quartier fréquenté de Genève

## CAFÉ

de plein rapport et d'ancienne renommée. Faire offres sous chiffres U 51910 X, à Publicitas, Genève.



V 67-0405 SF



SUNLIGHT S.A. ZURICH



Madame Henri Buchs et son fils Pierre-Victor, à Froideville, près Fribourg ;  
 Monsieur et Madame Victor Buchs, à Sainte-Apolline ;  
 Monsieur Henri Buchs, à Sainte-Apolline ;  
 Monsieur et Madame Antoine Fragnière et leurs enfants, à Fribourg ;  
 Mademoiselle Marie Fragnière, à Fribourg ;  
 Monsieur et Madame Joseph Fragnière et leur fils, à Fribourg ;  
 Monsieur Etienne Fragnière, à Fribourg ;  
 les familles parentes et alliées,  
 font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Monsieur Henri BUCHS**

député au Grand Conseil, président de la Chambre de commerce fribourgeoise

leur bien-aimé époux, père, frère, beau-frère, oncle et neveu, enlevé à leur tendre affection le 6 février 1934, dans sa 78<sup>me</sup> année, muni des secours de la religion.

L'office funèbre aura lieu à l'église paroissiale de Villars-sur-Glâne, le jeudi 8 février, à 9 h. 1/4.

L'enterrement partira de la Halte de Villars-sur-Glâne à l'arrivée du train de Fribourg, à 9 h. 7 min.



La Commission de Banque et la Direction de la BANQUE POPULAIRE SUISSE à Fribourg

font part du décès de

**Monsieur Henri BUCHS**

vice-président de la Commission de Banque

Elles conserveront un fidèle souvenir de ce dévoué collaborateur.

L'office funèbre aura lieu à l'église paroissiale de Villars-sur-Glâne, jeudi, 8 février, à 9 h. 1/4.

L'enterrement partira de la halte de Villars-sur-Glâne à l'arrivée du train de Fribourg, à 9 h. 7 min.



La Chambre de Commerce fribourgeoise

fait part du décès de

**Monsieur Henri BUCHS**

son dévoué président

L'office funèbre aura lieu à l'église paroissiale de Villars-sur-Glâne, jeudi, 8 février, à 9 h. 1/4.

L'enterrement partira de la halte de Villars-sur-Glâne à l'arrivée du train de Fribourg, à 9 h. 7 min.



L'Association fribourgeoise du Commerce de détail

fait part du décès de

**Monsieur Henri BUCHS**

président de la Chambre de commerce

et prie ses membres d'assister à ses funérailles, qui auront lieu jeudi, 8 février, à 9 h. 1/4, à l'église paroissiale de Villars-sur-Glâne.

L'enterrement partira de la halte de Villars-sur-Glâne à l'arrivée du train de Fribourg, à 9 h. 7 min.

Fabrique suisse de premier ordre cherche, pour toutes localités de Suisse romande, pour débuts immédiats,

**dépositaire-représentant**

solvable et pouvant fournir sérieuses garanties. Article nouveau de grande consommation. Succès prouvé. Situation stable et lucrative pour personne active. — Offres avec photo et références sous Case ville 17403, Lausanne.



La Société fribourgeoise des amis des beaux-arts

fait part du décès de

**Monsieur Henri BUCHS**

député au Grand Conseil

L'office funèbre aura lieu à l'église paroissiale de Villars-sur-Glâne, jeudi, 8 février, à 9 h. 1/4.

L'enterrement partira de la halte de Villars-sur-Glâne à l'arrivée du train de Fribourg, à 9 h. 7.



Monsieur et Madame Henri Macheret-Friedli et leurs enfants, à Fribourg ; Rév. Sœur Rosalie, Clinique Victoria, Berne ; M. et M<sup>me</sup> Louis Friedli et leurs enfants, à Neuchâtel ; M. et M<sup>me</sup> Charles Schuster-Friedli et leurs fils, à Paris ; M. et M<sup>me</sup> Fernand Caille-Friedli, à Fribourg ;

les familles Auderset, à Fribourg et La Val-sainte ; Rossier, à Lussy ; Schonenweid-Friedli, à Fribourg ; Friedli, au Chili et à Fribourg, et les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

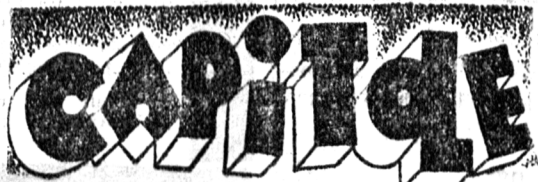
**Madame veuve Joseph FRIEDLI**

née Auderset, tertulaire de Saint-François

leur chère mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante et parente, enlevée à leur affection dans sa 75<sup>me</sup> année, munie des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement sera célébré à l'église de Saint-Pierre, jeudi, 8 février, à 9 heures ; départ du domicile mortuaire : rue du Cardinal Mermillod, 27, à 8 h. 3/4.

Cet avis tient lieu de faire part.



Ce soir et demain soir, à 20 h. 30 deux dernières représentations de SEIGNEURS DE LA JUNGLE

Le formidable documentaire sur la capture des fauves de la Malaisie

TARIF RÉDUIT

Téléph. 1300



LAUREL et HARDY dans FRA DIAVOLO continuent de triompher

Ce soir et demain soir, à 20 h. 30, deux dernières représentations

TEL. 714

Bureau fiduciaire et d'affaires

**E. DOUSSE**

FRIBOURG

Rue du Tir, 6 (Hôtel des Corporations)

se charge de : comptabilités, Recouvrements, Expertises, Gérances, Souclages, Bilans, profits & pertes.

Prix modérés Entière discrétion



Monsieur Joseph Rody, à New-York, ses enfants, à Fribourg ;

Monsieur et Madame Joseph Kælin et leurs enfants, à Châtel-Saint-Denis et Fribourg ; Monsieur et Madame Alfred Rody, à St-Gall ; Monsieur et Madame Auguste Rody et leurs enfants, à Fribourg ;

Rév. Sœur Saint-Pascal, religieuse francisc., à Rouen ;

Mademoiselle Marie Dévaud et M. Jean Dévaud, à Fribourg et Hauterive ; et toutes les familles alliées,

font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher frère, beau-frère, oncle et cousin

**Monsieur l'abbé Paul RODY**

ancien curé de Bœsingen

décédé pieusement à Fribourg, après une courte et douloureuse maladie, à l'hôpital cantonal, à l'âge de 57 ans, muni des sacrements de l'Eglise. L'enterrement aura lieu à Bœsingen, jeudi, 8 février, à 10 heures.

On cherche à louer, fin février, belle

**CHAMBRE**

confortablement meublée. Service soigné et si possible téléphone. — Offres sous chiffres O 31063 Lz, à Publicitas, Lucerne.

**ON CHERCHE**

**dames et jeunes filles sérieuses**

qui auraient plaisir à prendre

**dépôt de vente**

de

**soldes d'étoffe**

de tous genres, unies et imprimées

**Bas et linge en tricot**

d'une importante fabrique suisse. Capitaux pas nécessaires, haute commission, toujours bel assortiment et bon gain. — Offres sous chiffres C 1531 G, à Publicitas, Zurich.

**TECHNICIEN**

expérimenté est demandé comme associé dans atelier de construction, installation sanitaire, chauffage central, avec ou sans apport. — Offres écrites sous P 10612 F, à Publicitas, Fribourg.

**MAURICE CHEVALIER**

Institutrice expérimentée fait 40143

**Education spéciale**

d'enfants. On prend aussi enf. en pension. Nourriture excellente, été à la montagne. Soins individuels p. enfants arriérés, faibles, convalescents. Adr. bureau : 27, r. de l'Hôpital, Fribourg.

**MAURICE CHEVALIER**

Compagnie suisse d'assurances cherche bon

**Agent général**

pour le canton de Fribourg, possédant déjà une organisation et pouvant donner garantie. — Faire offres sous chiffres O 21790 X, à Publicitas, Genève.

**MAURICE CHEVALIER**

**Jeune droguiste**

parlant l'allemand et le français, cherche place dans droguerie ou pharmacie. — Offres sous chiffres W 10112 Gr., à Publicitas, Granges (Sol.).

Maison de 1er ordre pour boissons sans alcool, vendant avec succès, offre à Monsieur actif belle possibilité de gain.

**Représentant**

ayant de bonnes relations auprès de la clientèle des négociants et cafetiers, possédant voiture de livraison est demandé

Exploitation à propre compte. Propagande effective facilite le travail. Article déjà introduit ; par contre, gain accessoire très intéressant. — Offres sous chiffres C 5527 Z, à Publicitas, Olten.

**On demande**

tout de suite, deux jeunes filles

une pour le service du café ; l'autre pour la cuisine et aider au café. Se présenter.

S'adresser sous chiffres P 10611 F, à Publicitas, Fribourg.

**MAURICE CHEVALIER**

**SITUATION**

peut se créer jeune homme ou dame, en s'intéressant avec petit capital (2 ou 3000.—) dans affaire sans aucun risque. — Offres Bureau Mouchet et Morard, rue du Blé, 1, Neuchâtel. 1275 N

**Les prix**

les meubles ont fortement baissé. Pour vous en convaincre, demandez l'envoi gratuit du catalogue de la maison E. SUTER, rue Locarno, 4, Fribourg.

**1 mobilier 390 fr.**

— garanti neuf — 1 grand lit 2 places, table de nuit, 1 lavabo et glace, 1 armoire 2 portes, 1 table, 1 tapis moquette, chaises, 1 divan moquette, table de cuisine, tabourets, 1 descente de lit (détaillé). — Emb. exp. franco. R. Fessler, aven. France, 5, Lausanne. Avec lits jumaux et armoire à glace, 490 fr.

(On peut visiter le dimanche sur rendez-vous.)

**A louer**

magasin ou bureau au rez-de-chaussée, rue du Simplon, 5. S'adr. : L. Baudère.

**MAURICE CHEVALIER**

**Vente juridique**

(2<sup>mes</sup> enchères) L'office des poursuites de la Sarine vendra, le samedi 10 février, à 11 h. 1/4, au domicile de Joseph Lusser, No 9, rue du Temple : 1 fourneau.

BEAU CADEAU. Prix : Fr. 12.— dans joli écrin

**Aux Librairies St-Paul**

FRIBOURG

VOUS ÉCRIREZ 10 FOIS MIEUX AVEC LE STYLO "Joie d'écrire"

... C'est le seul stylo qui vous offre le choix de 9 plumes différentes.

Avec sa solide plume en or munie d'une pointe d'iridium, il écrira, sans s'user, des millions de mots...

Son remplissage est simplifié... en 3 secondes, votre stylo est rempli et contient assez d'encre pour écrire 6.000 mots.

C'est un stylo de J.-M. PAILLARD.



# COMBUSTIBLES

Cokes  
Houilles  
Anthracite  
Briquettes, etc.

BOIS  
DE CHAUFFAGE  
SEC  
Brut et coupé

GROS & DÉTAIL

## Vve M. DURIAUX

Tél. 3.10 72-2

**COURS OFFICIELS D'ALLEMAND**  
organisés par le Canton et la Ville de St-Gall, à  
L'Institut de jeunes gens Dr SCHMIDT  
sur le ROSENBERG près ST-GALL

Tous les degrés. Diplôme commercial. Baccalauréats.  
Juillet-Septembre  
Tous les sports **Cours de vacances**

**Institut pour jeunes gens**  
« FELSENEG » ZUGERBERG  
1000 m. s. m. Fondé : 1903  
Tous les degrés. Cours de langues modernes  
avec diplôme de l'Etat; diplôme commer-  
cial. Baccalauréats. Situation magnifique.  
Tous les sports. Demi-heure de Zurich. - Prospectus.



## OUTILLAGES

pour  
**ARBORICULTURE**

Mastic à greffer  
« Bartschi »  
Pompes « FORTUNA »  
à Fr. 120.—

**COUVEUSES « MOTTAZ »**  
Eleveuses et grillages pour aviculteur  
chez **W. GASSER, FRIBOURG**

Vient de paraître  
Clément FONTAINE

# Gruyères

La Cité - Le Château - Les Comtes

notice illustrée d'une couverture en six couleurs  
et d'une douzaine de clichés

Prix : 1.80

EN VENTE :

Aux **LIBRAIRIES SAINT-PAUL, Fribourg**  
130, Place de Saint Nicolas, et Avenue de Pérolles, 38

## Bon café

à vendre dans centre agricole important. Rural et certaine quantité de terrain. Situation exceptionnelle pour commerce de détail.  
S'adresser : G. PITTET, notaire, Echallens (Vaud).

Pension  
**Sainte-Marie**  
Maison de repos, régimes, soins, convalescence, vacances 141 2  
GIVISIEZ  
(arrêt du train)

**A LOUER**  
pour le 25 juillet, dans bel immeuble ensoleillé et tranquille, au centre de la ville, un **appartement de 5 chambres** et dépendances, avec confort moderne et un **appartement de 2 chambres** et dépendances.  
Offres sous chiffres P 10371 F, à Publicitas, Fribourg.

## L'orgueil de beaucoup de grand'mères

réside au fond des bahuts et des armoires où s'entasse la lingerie vendue il y a longtemps par la Maisoir

# COMTE & C<sup>ie</sup>, à la rue de Lausanne, 1

Actuellement, 1:

## GRANDE VENTE de BLANC

de cette firme connaît la vogue habituelle et une visite sans engagement renseignera utilement les dames qui aiment le **BEAU LINGE**

**A prix égal, observez bien la qualité**

## Tir fédéral 1934

**Avis important!** Toutes personnes désirant faire l'acquisition de lits pour location pendant la durée du tir ont la faculté de s'adresser dès ce jour et dans le plus bref délai, auprès de

# M.G. Bise

maison d'ameublements, siège principal, Grand'rue 13, à Fribourg

M. Bise met à disposition du public de la ville et des environs une quantité approximative de **150 LITS D'OCCASION**, complets, avec la literie en parfait état, et de **200 LITS NEUFS**, complets également.

Le prix de location pour les lits usagés est de Fr. 15.— pour la durée du tir; pour les lits neufs, Fr. 25.—.

Par literie complète, nous comprenons le duvet ou couverture de laine ou édreon piqué, avec un coussin-oreiller également.

La livraison du matériel sera effectuée gratuitement, une semaine précédant le tir, et la reprise, la semaine suivant la clôture.

Les demandes de location doivent être adressées ferme, par écrit, avec l'adresse exacte et le détail complet de la commande.

Les lits loués peuvent être achetés à la fin du tir avec déduction du prix de location. Le prix du lit complet varie : entre Fr. 50.— et Fr. 80.— pour lits d'occasion, avec matelas en crin végétal ou animal, et le prix des lits neufs est réduit tout spécialement à Fr. 80.— à Fr. 100.—, suivant la qualité.

Pour tous renseignements, **téléphonez au No 3.59, Fribourg.** 17-3



## BOIS DE CHAUFFAGE

Sapin, chêne et foyard livrés à domicile aux meilleures conditions. 149 1

Etablissements  
**WINCKLER**  
Pont de Pérolles. Tél. 15.70

## Banque Populaire de la Gruyère à Bulle

Le coupon de dividende N° 37 de nos actions est payable dès ce jour pour l'exercice 1933, sous déduction de l'impôt fédéral, par

**Fr. 10.— net**

Bulle, le 5 février 1934.

1205 La Direction.

## A VENDRE Aux Gourmets

rue de l'Université, 7

à Fribourg, maison de bon rapport avec grand jardin, petite grange et assot.

Spécialités : filets de sole à la Cardinal, filets de sole marinière et normande, bouchées et vol au vent maigres.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à case postale 213, Fribourg.

Dégustez nos excellents escargots. On porte à domicile.

Téléphone 15.97. Schneberger et Thomet

## Passionné de la nature!!..

J'admire la campagne, Et j'adore la forêt. Je suis fou des montagnes Et du sain Diablerets.

## A LOUER

aux abords immédiats de la ville, à 5 minutes du tram : 1 **appartement de 3 chambres**, cuisine, balcon et dépendances. — A la même adresse également un **appartement de 2 chambres** et cuisine. Convientrait éventuellement pour une seule famille. Chauffage central. Jardin d'agrément. Situation très ensoleillée.

S'adresser sous chiffres P 10595 F, à Publicitas, Fribourg.

# „TILCA“

Caisse d'amortissement de crédits hypothécaires et de construction, S. A., Zurich

Direction pour le canton de Fribourg et le district du Pays-d'Enhaut :

## P. REICHLEN & Cie, BULLE

Prêts hypothécaires et de construction sans cautionnement. Taux 2 % moyennant temps d'attente relativement court. Sécurité absolue.

Les personnes que cela peut intéresser sont instamment priées de se renseigner à fond sur le sérieux du fonctionnement et des garanties qu'offre la Société

Agents de district :

- Sarine : MM. Moullet Emile, à Fribourg
- Singine : Schneuwly Johann, à Guin
- Lac : Moeri Fritz fils, à Morat
- Veveysse : Bach Léonard, à Semsales
- Glâne : Fontaine Joseph, à Romont
- Broye : Despond Am., à Domdidier
- Gruyère : Aeby Séverin, à Bulle.

Pays-d'Enhaut : M. Henchoz Samuel, à Château-d'Ex.

A Fribourg, le bureau chargé d'accepter toutes demandes ou de fournir tous renseignements est :

**Bureau Fiduciaire E. Douso, Hôtel des Corporations, FRIBOURG.** Téléphone No 9.73. 45-1

## GRANDE VENTE au RABAIS DU 29 JANVIER AU 10 FÉVRIER

DES OCCASIONS EXCEPTIONNELLES :

en

**Corsets Tricotages Pullovers Bas Gants Echarpes**

Aux Corsets élégants 69, rue Lausanne FRIBOURG

## A louer

pour le 25 juillet, joli appartement de 4 chambres, salles de bains, cuisine. 10449

S'adresser à **Xav. THALMANN, 2, rue de Romont, Fribourg.**

**SVELTES**

Mesdames, vente-réclame avec rabais jusqu'à 20 % de ceintures enveloppantes et de soutiens-gorge. Que 1re qualité. Envoi à choix. — R. Michel, spécialiste, Mercerie, 3, Lausanne.

## Inoui

Sans vous déplacer, vous saurez l'orthographe allemande, anglaise, ou sténo en 3 mois pour 2 fr. par semaine, en écrivant à **Ecole Centrale, S. A., Dpt. H., Genève.** 130-1

## CHAUFFAGES CENTRAUX INSTALLATIONS SANITAIRES

Chauffages à air chaud pour églises  
Brûleurs à mazout automatiques

## A LOUER

tout de suite, joli petit magasin

avec grande vitrine et chauffage central, dans rue fréquentée du haut de la ville.

S'adresser, par écrit, sous P 10603 F, à Publicitas, Fribourg.

Laiteries et fromageries à vapeur  
Installations frigorifiques

sont exécutés aux meilleures conditions par la

# Maison Albin Bæriswyl & Cie

Criblet, 1 Fribourg Tél. 15.65

Devis sans frais ni engagements

## IL FAUT VENIR VOIR

ce qui peut encore vous intéresser en literies, lits d'enfants, tapis, glaces, tableaux, baguettes, papiers peints, tissus pour ameublements, divans, couvre-pieds, crin animal, plumes, etc...

Profitez des derniers jours de la

# LIQUIDATION TOTALE

pour cause cessation de commerce

Fr. Bopp, ameublements

Rue du Tir, 8. Fribourg Tél. 7.63